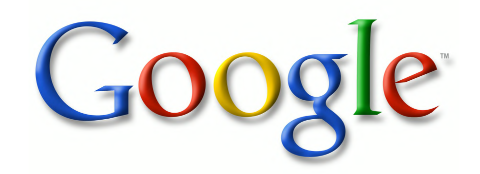


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

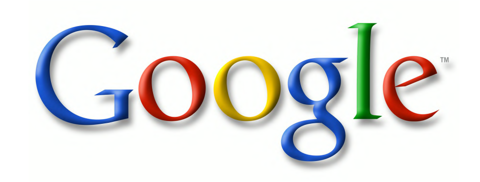
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

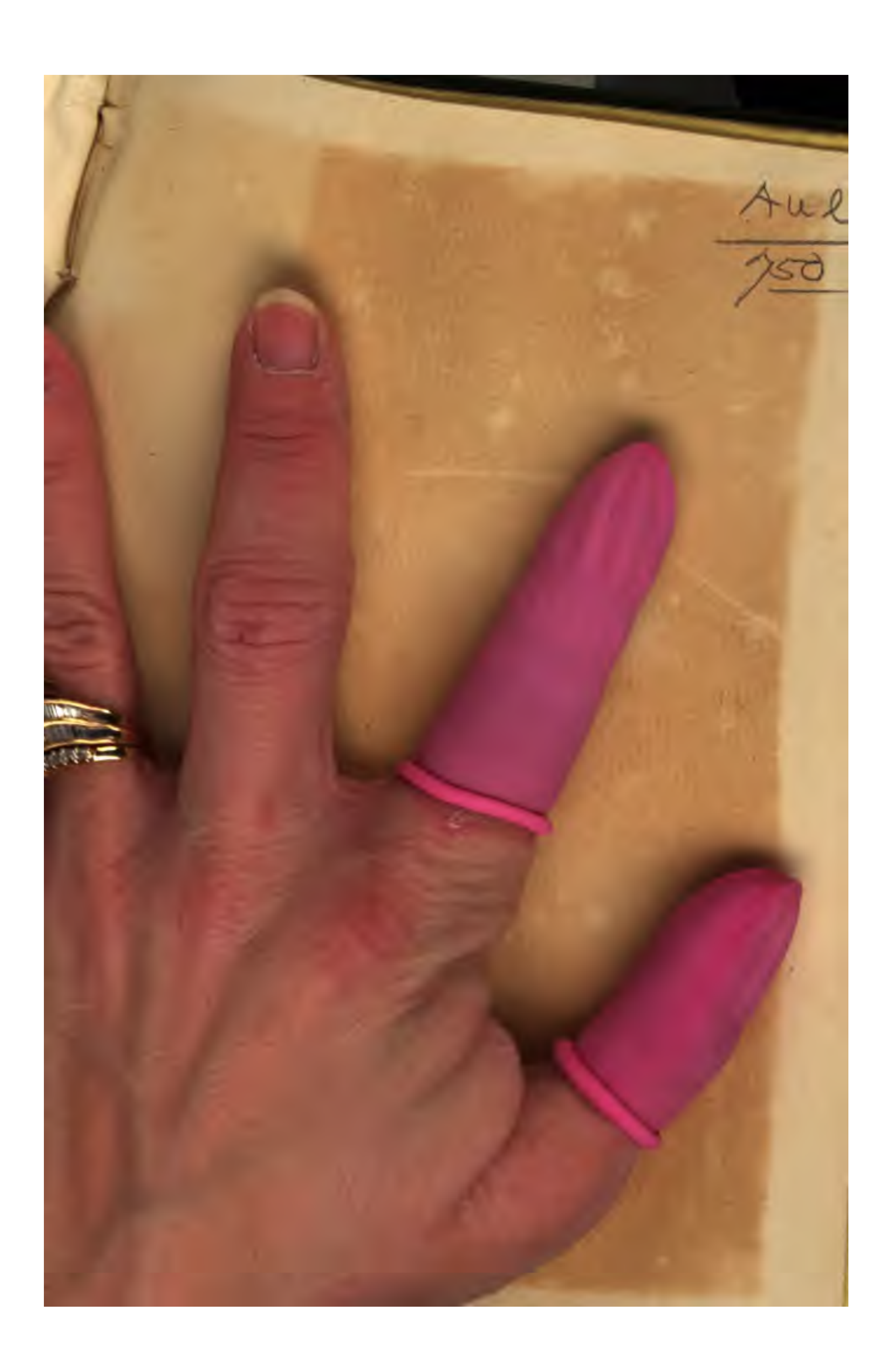
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

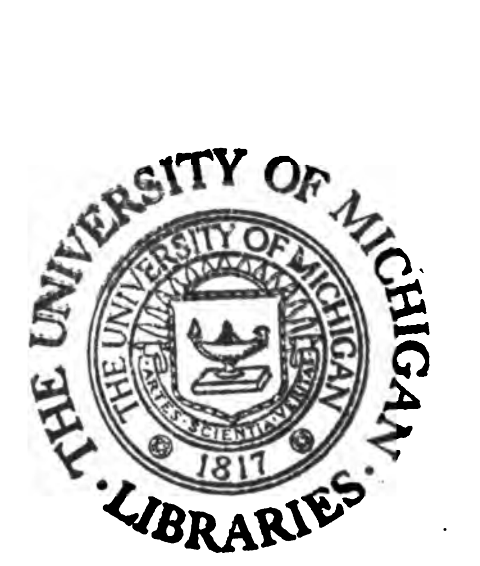
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817


Aul
750


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

Aul
750

SOUVENIRS DE L'INDO-CHINE.

FACES JAUNES

MŒURS ET COUTUMES DE L'EXTRÊME-ORIENT

PAR

PAUL LEFEBVRE.

PARIS,
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR,
LIBRAIRIE COLONIALE,
5, RUE JACOB, ET RUE FURSTENBERG, 2.
1886.

FACES JAUNES

MŒURS ET COUTUMES

DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

SOUVENIRS DE L'INDO-CHINE

FACES JAUNES

MŒURS ET [illegible]

DE L'EXTRÊME-ORIENT

PAR

PAUL LEFEBVRE

PARIS

CHALLAMEL, [illegible]

LIBRAIRIE [illegible]

5, RUE JACOB, [illegible]

1901

DS
537
.L52

726220-234

FACES JAUNES.

LA JEUNE FILLE.

I.

La vie intime des peuples orientaux offre un intérêt d'autant plus vif qu'elle est plus difficile à étudier, et, qu'à l'image de leur religion, dont les rites et les cérémonies s'accomplissent, ordinairement, hors la présence du *vulgaire profane,* l'indigène semble s'efforcer davantage de la cacher avec soin à tous les yeux.

Les Cambodgiens, en particulier, se piquent à cet égard d'un rigorisme qui n'a d'égal que leur affabilité à toute épreuve, et la douceur qu'ils apportent généralement dans leurs relations du dehors avec l'étranger.

La jeune fille, chez ce peuple, est entourée de sollicitude et de soins constants; elle semble s'avancer dans la vie comme enveloppée d'ombre et de mystère, au fur et à mesure que son âge croît avec sa grâce et sa beauté.

Quelquefois, il est donné au voyageur d'apercevoir dans les rues de Pnôm-Penh ou dans la campagne environnante, un groupe de ces intéressantes Orientales, à l'œil noir et aux longues chevelures, vêtues de costumes aux couleurs éclatantes et coiffées de pièces d'étoffe nouées autour de la tête à la façon biblique.

A leur allure, on comprend vite qu'elles paraissent peu disposées à satisfaire le sentiment de curiosité dont elles peuvent être l'objet; du plus loin qu'elles aperçoivent la face blanche d'un Européen, elles s'empressent de hâter le pas vers le logis paternel, où elles restent tant qu'elles ont quelque raison de penser que l'étranger n'a pas quitté les abords de la maison.

L'indigène n'a pas chance de recevoir un meilleur accueil : loin d'essayer, du reste, d'entourer la jeune Cambodgienne de ses soins et de ses

assiduités, à peine peut-il l'entrevoir, à de très rares intervalles, aux fêtes et aux cérémonies qui ont lieu à la pagode, à des époques périodiques et spécialement prescrites chaque année.

Ce serait une grave erreur de prendre, même pour un semblant de vertu, ce qui, en réalité, n'est qu'une sorte de sauvagerie résultant d'un ordre de choses et d'un état social implanté et enraciné dans les habitudes de ces peuples, depuis un temps immémorial. A défaut des mœurs, la loi s'est, en effet, imposé la mission de réglementer l'enfance, et, en particulier, l'enfance de la femme.

Son état est différent, selon qu'on la considère avant, pendant, et après l'époque de la nubilité.

La fille qui n'est pas encore nubile est rangée dans la catégorie des épouses d'Indra : abuser de sa jeunesse serait un crime puni des peines les plus sévères. Du jour où les premiers signes de la nubilité apparaissent, elle devient l'épouse de Rhéa et doit *entrer dans l'ombre.*

Ses parents, à l'occasion de cette cérémonie, dressent les autels privilégiés des ancêtres, et leur offrent des présents, en les informant du fait qui s'est accompli :

« Notre fille est devenue nubile, elle est « entrée dans l'ombre; daignez veiller sur elle, « et veuillez la protéger, » leur disent-ils dans leurs prières.

Ils plantent ensuite devant la porte de la maison un jeune bananier, dont les *premiers* fruits sont destinés à la consommation des bonzes et bonzesses, ou mangés par la petite recluse seule.

Pendant que la jeune Cambodgienne est ainsi retirée dans l'ombre, défense expresse lui est faite de sortir de la maison, sous quelque prétexte que ce soit. Ses repas, qu'elle prend du lever de l'aurore à midi, se composent de riz, de fruits et autres végétaux, en ayant soin de s'abstenir de poisson et de chair d'animaux de toute espèce. Le mo-

ment choisi pour ses bains suit de quelques instants le coucher du soleil, alors que la clarté du jour est devenue incertaine et douteuse, de façon à n'être observée par aucun être vivant. La vue de l'homme lui est interdite pendant toute la durée de la retraite, qui peut être de cinq ou six jours, comme elle peut se prolonger pendant plusieurs années, selon la richesse ou la position sociale plus ou moins élevée de ses parents.

Une unique circonstance peut interrompre cette claustration : c'est l'époque des éclipses; de même que la femme enceinte, la jeune fille, après s'être parée de ses plus riches vêtements et de ses plus beaux bijoux, allume des baguettes odoriférantes, se rend à la pagode pour adorer le dieu qui préside à la naissance des éclispes, et lui adresse ses prières et ses vœux; après quoi elle rentre *dans l'ombre.*

La cérémonie de la *sortie de l'ombre* a lieu à certains moments déterminés : les premiers jours des mois d'avril et mai sont choisis de

préférence, et les amis, voisins et connaissances sont invités, dans ce cas, à festoyer.

Les bonzes assistent à ces agapes gigantesques : la jeune fille, après s'être prosternée à plusieurs reprises, récite des prières avec eux : elle est désormais qualifiée épouse de Rhéa pendant le temps qui suit sa nubilité à l'époque de son mariage, ou jusqu'à vingt-cinq ans, si elle reste fille.

Mariée, elle doit porter les cheveux ras, sacrifice barbare et qui choque singulièrement l'Européen : ces femmes, la plupart jolies, perdent une partie de leurs attraits ainsi dépouillées de leurs longues chevelures noires, qui constituent un de leurs plus gracieux ornements.

Quand une Cambodgienne est jeune et jolie, et qu'à ces avantages viennent se joindre ceux de la fortune et de la naissance, — toutes conditions nécessaires et voulues, — elle est dès longtemps prédestinée à augmenter le nombre des sujets du corps de ballet du roi, qui professe pour le théâtre et la chorégraphie

une prédilection toute particulière. Ces dames, ajoutées aux deux cents ou deux cent cinquante femmes qui composent le personnel féminin de la cour de notre allié Norodon, sont éloignées avec soin de tout regard indiscret ou jaloux, et occupent des appartements très retirés dans les vastes bâtiments de la demeure royale. Le jour où elles ont cessé de plaire, le roi les marie à quelque dignitaire de son entourage, alléché par l'espérance d'un crédit assuré et la perspective d'une grosse dot; puis il n'en est plus question.

L'Européen, le Français surtout, a quelque chance d'assister aux fêtes presque continuelles données par le souverain ou en son honneur, et de juger, *de visu,* des exercices de son corps de ballet.

Lors de mon premier voyage au Cambodge, j'eus non seulement le loisir de recueillir de la bouche d'un compatriote, fixé depuis plus de quinze ans dans ce pays, les détails qui précèdent, mais son obligeante intervention me

permit d'assister à une de ces représentations, élevées à la hauteur d'une solennité.

Dans ces curieux spectacles, véritables exhibitions de jeunes filles, dont la plus âgée atteint à peine seize ou dix-sept ans, l'art de la danse essaye de s'unir et de s'allier à la pantomime, pour le plus grand plaisir des yeux et des sens. Les danseuses, aux belles et longues chevelures, — signe distinctif et apparent de la fille nubile, — sont nues jusqu'aux reins, à l'exception des seins, qui sont cachés sous des plaques arrondies d'or ou d'argent, rattachées aux bras au moyen de cordons de soie de couleur éclatante. Le reste du costume, tout resplendissant de pierreries (fausses le plus souvent), est tout à la fois brillant et original. La musique, qui laisse beaucoup à désirer, est loin d'être à la hauteur de tout cet ensemble étrange, qui, au début, a le don d'exciter vivement la curiosité, et finit, au bout d'une demi-heure, par produire la lassitude et l'ennui causés par les sons discordants d'instrumentistes qui n'ont sur l'harmonie que les notions les plus élémentaires.

Ces mœurs ainsi façonnées et admises, on comprend qu'une *bonne* fortune soit chose rare dans ces lointains pays. La femme abandonnée aurait, du reste, plus d'un moyen de tirer vengeance des fallacieuces assiduités d'un amant infidèle.

Donc, peu ou point d'enfants naturels; d'autant mieux que l'esclavage, qui est toujours en vigueur au Cambodge, laisse difficilement place à ce que nous appelons chez nous la prostitution.

A quoi bon employer d'artificieuses séductions quand, moyennant finances, on peut se procurer une esclave jeune et belle? Une fille vierge coûte à peu près autant qu'un éléphant bien dressé, c'est-à-dire de huit à neuf cents francs! Ce trafic, que nous nous dispenserons de qualifier, réglementé en janvier 1877 par des ordonnances royales, n'est malheureusement pas spécial au Cambodge.

On a constaté, avec regret, des agissements semblables dans notre colonie et de la part d'Européens qui y résident.

II.

Les autres peuples qui composent la presqu'île de l'Indo-Chine présentent, avec des habitudes différentes, des caractères diamétralement opposés.

En Annam, à l'exemple des conditions d'existence qui régissent la société et les hautes sphères politiques, la ruse, l'intrigue et la bassesse ont voué depuis longtemps l'indigène à la dépravation et à la débauche la plus éhontée. Un mandarin qui a quelque souci de sa carrière, de son avancement et des avantages qu'il peut en tirer, se gardera de considérer comme négligeable ce bagage diplomatique, nécessaire à tout subtil et adroit courtisan. Ces dispositions, regardées aujourd'hui comme naturelles, se sont infiltrées peu à peu, par suite d'une longue pratique, dans les mœurs des habitants, et sont devenues comme le signe distinctif

de leur caractère essentiellement sceptique.

Leur physionomie, quand elle n'est pas froide et impénétrable comme celle du sphinx, reflète tour à tour la défiance et la crainte, la raillerie ou la haine. Tel l'esclave, abruti, cherchant à s'étourdir, et à peine soucieux des plus vulgaires exigences de la vie.

Couvert de haillons, très souvent dévoré par la vermine qu'entretient une longue chevelure roulée en chignon derrière la tête, l'Annamite, entouré la plupart du temps de toutes sortes d'animaux domestiques, au milieu même de sa demeure, offre le spectacle le plus sale et le plus misérable qui se puisse imaginer.

La jeune fille, sans toutefois professer autant de dédain pour les soins de sa propre personne, élevée dans la paresse et la fainéantise, et n'entendant souvent que des conversations obscènes, atteint bientôt, de son côté, les dernières limites du dépravé et de l'abject.

Au physique, n'était l'habitude qu'elles ont presque toutes, vers l'âge de quatorze ou quinze

ans, de s'enlaidir à souhait, en noircissant leurs dents, quelques-unes pourraient, à la rigueur, espérer le succès dans l'art de plaire, dont elles paraissent faire une de leurs principales études.

Leur visage, par suite de cette désastreuse opération qu'on appelle *se faire les dents,* perd tout à coup son caractère, le sourire, son charme; la bouche, qu'elles ont presque toujours pleine de bétel, ne présente plus qu'un affreux trou noir de l'aspect le plus choquant et le plus répugnant.

Les dents noires sont le signe particulier des femmes honnêtes : les dents blanches, dit-on, impliquent l'idée contraire.

Si le hasard a départi à la jeune fille quelque beauté, de cette beauté *sui generis* particulière à la race, dont l'idéal doit se rapprocher de plus en plus de la figure géométrique nommée losange, elle peut espérer se vendre quatre ou cinq cents francs : d'autres, moins avantagées du côté des charmes, ne trouvent

que très difficilement acquéreurs moyennant cent ou cent cinquante francs. De par son contrat d'acquisition, le propriétaire de la *congaï* devra pourvoir à sa nourriture mensuelle, lui fournir argent, toilette et bijoux, sans compter le casuel, que la congaï trouvera moyen de se procurer par ses écarts plus ou moins fantaisistes.

D'aucuns prétendent que si le mariage légitime offre moins d'inconvénients, il ne présente guère plus de garanties : aussi la loi annamite a-t-elle pourvu à cet état de choses en facilitant le divorce, et en multipliant les cas de dissolution de mariage par la répudiation ; elle pousse la rigueur jusqu'à frapper de la peine du rotin tout mari qui, par faiblesse ou tout autre motif, se refuserait de provoquer le divorce, dans certaines hypothèses spécialement définies et déterminées.

Le peuple annamite, aidé en cela par son caractère naturellement méditatif et particulièrement ennemi de toute espèce de travail

manuel, aurait une légère teinte de littérature, reflet de ses habitudes et de ses mœurs dissolues.

Comme une fleur par hasard éclose au milieu des immondices, certaine poésie, née surtout de la concision remarquable de la langue, se serait prêtée à la confection d'une série de strophes satiriques ou sentimentales devenues depuis longtemps populaires.

Au premier faux pas de la jeune Annamite dans le sentier étroit de la vertu, au premier accroc fait à sa robe d'innocence, ses compagnes se réunissent devant sa maison, et lui chantent une chanson dont le refrain est ainsi conçu :

Elle a laissé tomber la théière de ses mains,
Et la théière s'est fendue.

Quand la situation s'est accentuée, et que la jeune fille s'est ouvertement livrée au libertinage et à la prostitution, la poésie, légère et gazée tout d'abord, devient plus réaliste :

Les filles de Mytho
Ont de beaux sourcils,
De beaux yeux;
Quand la lumière est éteinte,
Elles mangent, en cachette,
Du potage de cochon.

Dans le genre sentimental, les strophes amoureuses abondent et ne manquent pas d'un certain souffle poétique :

Mon bien aimé! comment pouvez-vous me délaisser!
Les poissons nagent dans l'étang,
Les oiseaux gazouillent dans les arbres
Alors que tout aime dans la nature!
Profondément affligée, les larmes coulent de mes yeux!
Elles pénètrent le ciel,
Elles pénètrent la terre,
Pénétreront-elles ton cœur?

O mon cher amant! mon cœur est rempli d'affliction!
A cause des serments que nous nous sommes faits.
Je ne sais ce que je vais devenir!
Depuis notre séparation, ma douleur est cruelle;
Les jours, les mois passent; voilà déjà trois saisons!
La pluie et le vent augmentent ma tristesse,
Mais je garderai toujours la foi jurée,
Et, quoi qu'il arrive, je te resterai fidèle.

LES ÉPOUX.

§ I. Mariage.

Les conditions pour contracter mariage, en Annam, sont relatives à l'âge des époux, à leur consentement, à celui du chef de la famille, et à la parenté et alliance.

L'âge est de quatorze ans pour les filles et de seize ans pour les garçons.

La coutume de fiancer les enfants dans le sein de leur mère, est fréquente dans le nord de ce pays : les parents échangent, en ce cas, avec leur promesse, un gage de reconnaissance.

L'union dépend uniquement du chef de la famille : il y figure, à titre de *maître du mariage* (chu-hou). Ce chef est-il une femme, l'autre famille devra également choisir une

femme pour remplir, de son côté, le rôle de *maîtresse* du mariage.

Ces conditions remplies, les père et mère du jeune homme, après avoir jeté leurs vues sur une jeune fille, s'informent de la date de sa naissance, de son honorabilité, et recherchent s'il y a eu dans la maison des infirmes, des lépreux, des condamnés à des peines criminelles.

Satisfaits sur ces points, les sorts sont consultés pour savoir s'ils se montreront favorables à l'union projetée. L'Annamite consulte les sorts au moyen de la racine courbe de bambou fendue en deux parties égales : on rapproche ces deux parties, puis on les laisse tomber; elles se séparent, et la façon dont les nœuds de chaque moitié sont placés respectivement est un pronostic favorable ou défavorable.

Les sorts se consultent encore de la manière suivante : on prend une certaine quantité de petites baguettes sur lesquelles sont écrites des prédictions que l'on jette au hasard; si leur position fortuite correspond aux lignes indi-

quées dans les livres des bonzes, c'est un sort heureux. Ces consultations des sorts se font généralement aux pieds des autels de la Pagode, devant l'image de Boudha.

Les sorts reconnus favorables, les parents du jeune homme s'adressent à un Annamite du village, notable de bonne vie et mœurs, qui prend pour la circonstance le nom d'*entremetteur*. Son rôle consiste à se rendre chez les parents de la jeune fille pour savoir s'ils verraient avec plaisir une alliance se former avec la famille qui l'a chargé des fonctions d'intermédiaire.

Quand, après différentes visites de ce dernier, chacun est tombé d'accord, on écrit un projet d'acte de mariage, et, selon les coutumes traditionnelles, il est procédé aux cérémonies des fiançailles.

A dater de ce moment, les réglementations hiérarchiques s'effacent, les privilèges sociaux disparaissent; l'Annamite peut impunément se parer de longues robes, de couleurs variées

et brillantes, voir même faire usage des somptueux et larges parasols réservés aux seuls mandarins.

Au jour convenu, l'entremetteur (mai-dong) et les témoins, accompagnés du père et de la mère du futur, se rendent avec des présents en la demeure de la fiancée pour accomplir ce que l'on appelle le *premier rite.*

Ces présents consistent en un grand plateau incrusté de nacre, sur lequel sont disposés des feuilles de bétel, de la noix d'arec, une tasse de riz, et un flacon de vin : le tout préparé par un vieillard *heureux* dont la femme est encore vivante, et qui ait des enfants des deux sexes.

Quand le cortège est parvenu à la maison de la jeune fille, le père de cette dernière se prosterne quatre fois devant ses ancêtres en leur donnant avis, par la récitation d'une formule spéciale, du mariage qui va s'accomplir. Il fait des libations de vin, après quoi les deux familles sont engagées l'une vis-à-vis de l'autre.

L'un des fiancés venant à mourir à ce moment, l'autre serait obligé de porter son deuil.

Le second rite du mariage est appelé *rite de la demande.*

De nouveaux présents sont préparés à cet effet, consistant en boucles d'oreilles en or, une paire de bracelets en or, quatre rouleaux de soie de couleurs blanche, violette, verte et rouge avec dessins multicolores, et un porc entièrement noir.

Les femmes enceintes, les personnes en deuil et les bonzes ne doivent en aucune façon assister à ces préparatifs.

Le cortège, précédé de lanternes, se dirige à nouveau vers la maison de la jeune fille. En tête marche le futur gendre accompagné de ses deux garçons d'honneur, après eux viennent le mai-dong, le père du marié, et des assistants en nombre pair; ensuite, séparés de ces derniers par les porteurs de présents, la mère du fiancé, des assistants en nombre pair, et enfin la femme du mai-dong.

Ces personnes sont reçues dans la demeure

de la future par un parent, qui les invite à entrer et leur offre le bétel. On allume des bougies de cire rouge, puis le fiancé se prosterne quatre fois devant l'image des ancêtres, et fait part solennellement à toute l'assistance du consentement et de l'accord des deux familles sur le mariage projeté.

Le troisième et dernier rite est celui du mariage, ou cérémonie civile.

Cette cérémonie est la plus importante.

Après avoir versé du vin dans deux coupes destinées aux libations, un vieillard prononce l'invocation au *Génie des fils Rouges,* appelle ses faveurs sur les nouveaux époux, et fait le vœu que leur union dure cent ans.

La femme, prenant alors une des deux coupes, la présente à son mari en lui disant :

Buvons ce vin, pour que notre union dure cent ans. En tout je dois vous obéir, et n'oserai jamais vous contredire.

A quoi le mari répond, après avoir bu, et en présentant l'autre coupe à sa femme :

Bois ce vin; je fais le vœu que notre union dure cent ans. Tu dois obéir à mon père et à ma mère, vivre en bonne intelligence avec mes parents, m'être fidèle en toutes choses et ne jamais me tromper.

Ce rite est aussi appelé *sacrifice au vieillard des fils Rouges.*

En même temps que ces mariages de premier rang, caractérisés par la pratique d'une série de cérémonies religieuses ayant quelque analogie avec la confarréation romaine, la loi reconnaît les mariages dits de second rang, dont le but est, à défaut d'enfants issus de la femme légitime, d'assurer la perpétuité de la race et des sacrifices.

Ils se font la plupart du temps sans formalités; épouser une femme de second rang se dit, en effet, mai-thiep; à proprement parler, c'est l'acquisition d'une concubine.

Au point de vue de la paternité et de la filiation, ces seconds mariages ont une réelle importance, car ils confèrent aux enfants qui en sont issus les mêmes droits qu'aux enfants

de la première femme. Tous les enfants, en effet, en Extrême-Orient, sont légitimes, et on ignore jusqu'au nom de ce que nous appelons chez nous enfants naturels. Le partage des biens a lieu entre ceux de la première et de la seconde femme par portions égales. La condition de ces femmes de catégories différentes seule varie.

L'épouse légitime marche l'égale du mari : elle ne peut être répudiée, ainsi que nous le verrons plus loin, que dans certains cas et sous certaines conditions expressément définis, comme aussi elle est toujours, de la part du mari, l'objet de plus de soins et de sollicitude.

L'épouse de second rang, au contraire, n'est qu'une personne de mince importance et dont la position est inférieure, sans toutefois qu'on puisse la confondre avec les servantes à gages appelées congaïs; aimée, l'époux la tolère; haïe, il la congédie.

Les mœurs, sur ce point, affectent un caractère quasi patriarcal qui s'est successivement transmis à travers les âges, et qu'il est à hon-

neur de conserver dans toute sa rigueur et sa netteté.

§ II. — Divorce.

Les causes de dissolution du mariage sont : la mort de l'un des époux, l'absence du mari pendant plus de trois années, le consentement mutuel, la fuite de la femme du domicile conjugal, et enfin le divorce ou répudiation de l'épouse.

La loi traitant de la dissolution du mariage par le divorce, énumère successivement les sept cas suivants : la stérilité, l'adultère, le manque de piété filiale envers le père ou la mère du mari, le bavardage, le vol, la jalousie et les infirmités.

Le divorce est obligatoire dans ces sept hypothèses, et le mari qui ne le provoquerait pas serait passible de la peine de quatre-vingts coups (de rotin).

Un mari qui divorcerait d'avec sa femme lé-

gitime uniquement par caprice, et quand il n'a aucun reproche à lui faire, ni pour sa conduite, ni au sujet des relations qu'il a avec elle, serait puni de quatre-vingts coups.

Deux époux dont les caractères ne sympathisent pas ensemble, peuvent convenir de divorcer; ils ne seront, pour ce fait, passibles d'aucune peine.

Si le mari ne veut pas le divorce, mais que sa femme, le désirant, abandonne la demeure conjugale, elle sera punie de cent coups et rendue à son mari, qui pourra la vendre ou la marier à autrui, à son gré. Le seul allègement que l'on peut accorder dans ce cas à la femme, est de l'autoriser à garder ses vêtements pendant la bastonnade.

La femme qui aurait ainsi abandonné la maison conjugale et pris un autre mari, serait condamnée à la strangulation.

Une femme dont le mari est absent depuis plus de trois ans, et qui quitte sa maison sans en rendre compte au mandarin, recevra quatre-vingts coups.

Si elle contracte un nouveau mariage sans en prévenir l'autorité, la peine sera de cent coups; cette peine sera diminuée de deux degrés s'il s'agit d'une concubine.

La personne qui aura caché chez elle une femme, une concubine ou une esclave fugitive, sera coupable au même degré qu'elle.

Il en sera de même pour la personne qui aura connaissance du mariage illégal contracté par une femme ou concubine qui a quitté la maison conjugale.

La personne qui a reçu chez elle une épouse en fuite, ignorant sa condition, ne sera pas poursuivie.

Si un fiancé laisse écouler cinq années entières sans contracter mariage avec sa future, ou si un mari abandonne sa femme (soit en quittant le pays, soit autrement) sans donner de ses nouvelles, il sera permis à la prétendue ou à l'épouse d'exposer sa situation au mandarin, qui lui donnera un certificat à l'aide duquel elle pourra légalement prendre un nouvel époux, et les cadeaux de noces ne seront pas rendus.

Telle est, en substance, l'économie de la loi annamite au point de vue du mariage et du divorce.

Ces règles, comme toutes celles qui régissent l'Annam, y ont été importées depuis longues années par le peuple chinois; elles ont traversé les temps et les âges, mélangées à une foule de pratiques et de coutumes aussi superstitieuses que populaires, et les Annamites ne tentent rien pour les modifier.

Ils ont d'ailleurs d'autre soins et d'autres soucis.

De même que les lois, les mœurs, comme il convient à un État asiatique gouverné par un despote, ont peu changé.

Aussi voyons-nous ce qui suit : abruti par la servitude, l'Annamite s'est fait à la misère et s'est, peu à peu, détaché des plus vulgaires exigences de la vie. Il ne cultive même pas son sol. Pourvu qu'il ne travaille pas, qu'il s'adonne à la débauche, qu'il fume l'opium et qu'il se livre à sa passion dominante, le jeu,

il se montre satisfait de sa situation, et préfère cette misère indolente et paresseuse à l'exercice d'un travail quelconque qui lui donnerait le bien-être.

— Il n'est pas seul coupable. —

De par les règlements, le commerce avec l'extérieur lui étant interdit, il n'a aucun intérêt à se livrer avec ardeur à la culture, qui lui coûterait trop de fatigues ; aussi, ne produit-il que la quantité de céréales nécessaire à sa propre consommation et à celle de sa famille ; avec d'autant plus de raison, que les mandarins le dépouilleraient bien vite de son superflu.

C'est pour des motifs analogues que l'industrie et le commerce végètent dans ce pays.

D'un autre côté, la justice n'est que le régime de l'arbitraire, les fonctionnaires ne se faisant aucun scrupule d'escamoter la loi. La propriété est, en outre, fort mal divisée ; une grande partie de la population est presque sans asile : les taxes personnelles, les corvées, l'im-

pôt foncier ne sont qu'une source d'innombrables exactions et de concussions qui n'ont pas de bornes.

Dans l'ordre politique, et pour ajouter encore à ce pillage organisé, nous trouvons à la tête de ce pays sept ou huit personnages qui se chargent, à ce qu'il paraît, de mettre la dernière main à cette œuvre de spoliation. Au-dessus d'eux existe un conseil privé, avec les membres duquel ils partagent leurs innombrables profits et pots-de-vin. Quand ils sont pris en flagrant délit de vol, le roi leur fait trancher la tête, et s'empare de leurs biens.

C'est ainsi qu'on a pu écrire, que le roi était le voleur en chef de ses États.

Ce pays de l'Annam est donc mûr pour un protectorat français. De la façon dont il sera organisé dépend peut-être l'avenir de la France coloniale dans l'Indo-Chine.

Ce qu'il faut avant tout, surtout, c'est l'unité de vue et de direction, sans laquelle nos efforts

seront stériles et profiteront aux seuls étrangers.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, disons que la nature humaine demeure partout la même, aussi bien dans le temps que dans l'espace, qu'en Orient comme en Occident, en France comme en Annam, les manières, les mœurs et les institutions seules varient.

§ III. — Veuvage.

La femme chinoise qui perd son mari peut se remarier, mais celle qui se voue à un veuvage éternel est honorée de façon marquée; souvent, les mandarins lui décernent les honneurs d'une tablette avec inscription, ou lui font élever une colonne.

En 1876, un décret parut dans la *Gazette de Pékin,* accordant une tablette d'honneur,

à la mémoire de la femme d'un mandarin, qui s'était empoisonnée en apprenant la nouvelle de la mort de son mari.

En 1880, deux veuves se sont suicidées à Fou-tcheou, devant plusieurs milliers de spectateurs.

Le récit d'un de ces suicides est ainsi rapporté, dans le *Daily press*, journal de Hong-Kong :

« Je rencontrai, il y a quelques jours, raconte un témoin oculaire, une procession chinoise qui passait à travers le quartier étranger, escortant une jeune dame habillée en écarlate et or, dans une chaise à porteurs richement décorée. Je demandai l'objet de cette promenade; j'appris que la dame l'avait faite pour inviter le public à aller la voir se pendre, ayant pris cette résolution à cause de la mort de son mari, qui l'avait laissée sans enfants. Les auteurs de ses jours, ainsi que ceux de son feu mari, étant tous morts, elle était restée sans

aucun de ces chers liens de famille qui l'attachaient à la terre, et elle espérait, en sacrifiant sa vie, obtenir le bonheur éternel et se réunir avec son époux dans l'autre monde.

« Profitant de l'invitation générale, je me rendis avec un ami, le jour fixé, au lieu indiqué. A peine étions-nous arrivés, que nous vîmes paraître la même procession sortant de la pagode du village où habitait la veuve, et se dirigeant vers la potence élevée dans un champ voisin et entourée de plusieurs centaines d'indigènes des deux sexes : les dames, vêtues de leurs plus beaux costumes, étaient très nombreuses. Mon ami et moi ayant obtenu, par considération pour notre qualité d'étrangers, un banc qui était placé à peu de mètres de l'échafaud, nous pouvions tout voir parfaitement.

« La procession étant arrivée au pied de l'échafaud, la dame y monta, aidée par un domestique, et, après avoir salué la foule, prit part, avec quelques parentes, à un repas préparé sur une table placée sur l'échafaud, et elle sembla manger avec beaucoup d'appétit.

Après, on mit debout sur la table un petit enfant, qu'elle caressa et orna avec un collier porté par elle-même. Elle prit ensuite une belle corbeille contenant du riz, des herbes et des fleurs, et, tout en les parsemant sur le public, elle prononça un discours pour le remercier de son assistance et pour expliquer les raisons qui l'avaient portée à l'acte qu'elle allait exécuter. Sur cela, une détonation de trois coups de bombarde annonça que le moment était arrivé pour la représentation de la dernière scène de son existence. Mais l'absence d'un frère, à qui ce spectacle répugnait, ayant été observée, un retard eut lieu.

« En attendant qu'il vienne, je vais décrire l'instrument du suicide. Deux poteaux droits placés aux deux côtés de l'échafaud, surmontés d'un fort bambou horizontal, formaient la potence. Une corde rouge ayant un nœud coulant pendait du centre du bambou : la double corde était passée dans un petit anneau que couvrait un mouchoir de soie rouge : une tente surmontait tout l'échafaud.

« Le frère manquant ayant été persuadé de paraître, il arriva enfin, et la veuve monta tout de suite sur une chaise placée sous le nœud coulant, et, afin de s'assurer si tout était bien disposé, elle mit sans hésiter sa tête dans le nœud, puis l'en ressortit, dit adieu pour la dernière fois à ses spectateurs pleins d'admiration, reçut les embrassements suprêmes de ses parents et amies, et jeta le mouchoir rouge sur sa tête. La chaise qui la supportait allait déjà être enlevée, quand plusieurs voix d'entre la foule lui crièrent qu'elle avait oublié de descendre l'anneau qui devait serrer la corde autour de son cou. Elle remercia avec un sourire, mit l'anneau bien à sa place, et puis, demandant avec un signe qu'on lui enlevât la chaise, elle fut laissée suspendue en l'air... suicidée. Encore, avec un extraordinaire sang-froid, elle joignit ses mains fermées et les mit en avant, continuant à saluer ainsi le public à la manière chinoise, jusqu'à ce que les convulsions de la strangulation séparèrent les mains et firent tomber les bras. Elle était morte.

« On laissa le corps suspendu pendant une demi-heure, et il fut ensuite descendu par les domestiques. L'un d'eux s'empara de la corde et voulut la couper pour en garder un morceau. Un débat s'ensuivit, et j'en profitai pour m'attacher à la chaise dans laquelle le cadavre allait être porté à la pagode ; je désirais m'assurer si la veuve était réellement morte.

« Aussitôt arrivé à la pagode, le cadavre fut étendu sur un lit (couch) et on ôta le mouchoir qui couvrait sa figure, sur laquelle se vit l'empreinte irrécusable de la mort.

« Ce suicide est le troisième cas de ce genre depuis vingt jours. Les autorités ne peuvent pas les empêcher, et un monument ne manque jamais d'être élevé à la mémoire de la fidèle veuve. »

MÈRE ET ENFANT.

. . . . . O Vénus, ô mère de l'amour,
. . . .
Dès le premier beau jour que ton astre ramène,
Les zéphyrs font sentir leur amoureuse haleine,
La terre orne son sein de brillantes couleurs,
Et l'air est parfumé du doux esprit des fleurs,
On entend les oiseaux, frappés de ta puissance,
Par mille sons lascifs célébrer ta présence;
Pour la belle génisse, on voit le fier taureau,
Ou bondir dans la plaine, ou traverser les eaux.
Enfin, les habitants des bois et des montagnes,
Des fleuves et des mers, et des vertes campagnes,
Brûlant à ton aspect, d'amour et de désir,
S'engagent à peupler par l'attrait du plaisir;
Tant on aime à te suivre, et ce charmant empire,
Que donne la beauté sur tout ce qui respire.

Lucrèce, *De natura rerum*, 1er chant.

I.

Les dieux de Lucrèce ont été chassés de l'Olympe, et la bienfaisante Vénus ne féconde plus la terre : ce n'est plus par elle que les êtres

sont conçus et ouvrent leurs yeux naissants à la lumière.

La science, fille de cette foi nouvelle qu'on appelle l'incrédulité, après avoir déclaré la guerre aux fétiches et aux idoles du vieux monde, semble les avoir définitivement vaincus. Grâce à la destruction de l'incompréhensible et du mystérieux, l'humanité est entrée dans l'ère de l'indépendance et de la raison.

Avec l'aide de la critique scientifique, on démontre aujourd'hui que certains phénomènes autrefois attribués à tort à la puissance divine, ne sont que les résultats d'un concours de circonstances extérieures rentrant dans le domaine du monde physique.

Les climats chauds en particulier exercent sur les êtres organisés une action non moins constante que secrète, qu'on ne saurait contester.

Dans les contrées, comme l'Indo-Chine, où l'élévation de la température vient s'unir à une grande humidité, la reproduction de l'in-

dividu est d'autant plus active, que la lumière est plus intense, la chaleur plus intolérable.

L'influence de ces divers agents, jointe à celle de courants magnétiques puissants, augmente dans des proportions considérables le nombre et la taille des divers animaux et donne naissance, dans leur organisme, à des formes aussi étranges que variées. Les espèces herbacées du règne végétal affectent, dans ces pays, les dimensions arborescentes; là, où dans nos marais ne croissent que de chétifs roseaux, se dressent de tous côtés des forêts de bambous.

« Il y a des pays où la nature a tout fait, a « écrit Montesquieu : le peuple s'y multiplie, « et les famines le détruisent; c'est le cas où « se trouve la Chine : le père y vend ses filles « et y expose ses enfants. Les mêmes causes « opèrent au Tonkin les mêmes effets. »

Ces considérations sur la Chine et le Tonkin peuvent s'appliquer avec une égale justesse aux diverses races qui peuplent la partie méridio-

nale de la presqu'île arrosée par les affluents du Mé-Kong.

Les indigènes y regorgent : aussi, peu ou point de lois, en vue d'accroître la population et de favoriser la propagation de l'espèce.

En revanche, la crainte des Orientaux pour les jours fastes et néfastes se manifeste plus superstitieuse encore dans l'observation des présages qui précèdent, accompagnent ou suivent l'époque de la maternité.

II.

Les Célestes n'admettant que très rarement les Européens dans leur intérieur, et se montrant particulièrement réservés à l'endroit de leurs usages intimes, il serait assez difficile de parler des Chinoises, si la vie en plein air, et pour ainsi dire au grand jour des femmes annamites n'offrait avec l'existence de ces dernières certaines analogies.

Ces femmes, aussitôt leur état de grossesse constaté, n'ont qu'un désir, qu'une préoccupation, rechercher le sexe de l'enfant qu'elles portent dans leur sein. On y parvient, d'après d'anciens livres chinois, au moyen de baguettes cueillies sur un jeune bambousier auxquelles on adapte les pattes d'un coq ou d'une poule offerte en sacrifice. Ces baguettes se fixent aux murs de la maison, et à certains signes caractéristiques et déterminés l'enfant se trouve être mâle ou femelle.

Dès les premières douleurs, on adresse des invocations aux déesses accoucheuses; ce sont les douze heures du jour et de la nuit, pendant lesquelles l'enfantement est possible. Un feu ardent brûle dans l'appartement et sous le lit de celle qui va devenir mère, non, comme on l'a dit justement, pour la purifier, mais à cause du grand refroidissement qui suit ordinairement les couches. Laissées la plupart du temps aux seuls efforts de la nature, elles se font à l'aide de sages-femmes et sans le concours de médecins.

Les manœuvres externes s'emploient exclusivement dans les circonstances critiques. Des honneurs sont rendus au dieu de la médecine, en brûlant à son intention des baguettes odoriférentes : la malade prend ensuite des potions préparées avec des racines d'une malvacée quelconque, et autres plantes salutaires des régions équatoriales; la sage-femme récite des prières, et la délivrance survenant, on l'attribue à leur influence autant qu'à la vertu des médicaments.

L'accouchée est ensuite étendue sur le ventre, soumise à des fumigations, et les linges et effets mis hors d'usage sont détruits ou abandonnés.

On place un bambou allumé devant la porte de la maison; le nouveau-né est-il un garçon, la flamme se tourne vers l'intérieur; — est-ce une fille, vers l'extérieur.

La condition inférieure de la femme est consacrée mieux encore par la maxime suivante, du Livre de la Sagesse (Chi-King) :

« Il naît un fils :

« Il est posé sur un lit, et enveloppé d'étoffes « brillantes. On lui donne un demi-sceptre. « On revêt d'étoffes rouges les parties infé- « rieures de son corps. Le maître, le chef, le « souverain est né, on lui doit l'empire.

« Il naît une fille :

« On la pose à terre, on l'enveloppe de lan- « ges communs : on met auprès d'elle une « toile (emblème du tissage de la toile, princi- « pale occupation des femmes). Il n'y a en elle « ni bien ni mal. Qu'elle apprenne comment « se prépare le vin, se cuisent les aliments : « voilà ce qu'elle doit savoir. Surtout, il faut « qu'elle s'efforce de n'être pas à charge à ses « parents. »

Le bambou incandescent servirait aussi à éloigner les femmes dont les couches ont été laborieuses, ou qui ont contracté des maladies à la suite de l'enfantement. D'après la même version, les femmes stériles, celles qui se sont crues enceintes ne l'étant point, et en général

toutes celles qui pleurent la perte d'un enfant mort en bas âge, doivent se tenir à distance, et se garder de séjourner dans le voisinage. Cette défense est de vingt jours environ, temps après lequel l'accouchée quitte l'appartement.

Quand plusieurs bâtons parfumés se dressent ainsi devant la porte des maisons, se consumant tous à la fois, avec un mince filet de fumée odorante, ces plantations bizarres ont pour but de conjurer le sort et de chasser le mauvais esprit.

III.

Ces détails sur la mère ne doivent pas nous faire négliger le nouveau-né.

Les premiers cris de l'enfant, ses pleurs indiquent le parfait état du cerveau, du cœur et des poumons, — ce trépied de la vie, — et affirment sa vitalité. La sage-femme, après des

sacrifices aux douze accoucheuses, s'occupe exclusivement de sa petite personne.

Autrefois, quand les parents tenaient un rang élevé dans la société ou jouissaient d'une certaine fortune, la naissance donnait lieu à d'originales et intéressantes cérémonies.

Celles-ci méritent d'être rapportées.

Elles avaient lieu fréquemment, du temps de Tu-Duc, alors que ce prince n'était pas encore devenu le roi dissimulé, corrompu et cruel que l'on sait, et avant la période de décadence et de sénilité dans laquelle est entré le royaume d'Annam.

L'Annamite de nos jours, débris d'une société qui n'existe plus, épave échouée d'un grand navire près de disparaître corps et biens, ne ressemble en rien à l'Annamite qu'on nous représentait il y a une quarantaine d'années. Doux et timide, s'il avait peu d'invention dans l'esprit, son imagination était vive et poétique. Il se complaisait aux récits dramatiques ou romanesques, et l'on cite d'eux

des légendes touchantes, pleines de grâce et de mélancolie, poésies et chants populaires, contenus dans un poème célèbre appelé Luc-Van-Tien.

L'orgueil de la science, le respect pour les lettrés a de tout temps donné à ces peuples le dédain et le dégoût du métier des armes. L'éloquence, en particulier, avait le don de leur plaire et de les toucher au delà de toute expression.

Pour donner à l'enfant qui venait de naître une parole *éloquente et mesurée,* « apanage et principal moyen d'action de l'homme qui a besoin, dans la vie, d'entraîner les esprits et les cœurs, » les parents s'assemblaient, un jour, au pied de l'autel des aïeux.

En présence des parents et amis invités pour la circonstance, le chef de la famille prenait le nouveau-né dans ses bras, et après lui avoir introduit dans la bouche quelques gouttes d'un bienfaisant élixir, il prononçait à haute voix ces paroles :

Que tes lèvres s'entr'ouvent, et que ton langage
Soit semblable au parfum de la fleur,
Et aux douces émanations de l'encens.

Que tes discours soient toujours *mesurés*
Comme le Tam (mesure du pays).
Et puisses-tu, ainsi, te faire chérir des
Mandarins et adorer du peuple.

Un mois après la naissance de l'enfant, on célèbre une fête de famille : le nouveau-né est richement habillé, et après lui avoir rasé la tête, le père lui confère le nom *de lait* (ju ming). C'est ordinairement le nom d'une vertu, le plus souvent d'une fleur : quelquefois le numéro 1, 2, 3, 4, selon qu'il est le premier, le second, le troisième ou le quatrième fils.

Au bout d'un an a lieu l'épreuve des jouets : le jouet, choisi de préférence par l'enfant, dénote ses goûts et dispositions futures.

Le salaire de la sage-femme varie selon les pays et la fortune des gens qui réclament ses services. Les pauvres lui donnent du riz, des poulets, à moins qu'ils ne préfèrent la payer en

argent. L'accouchement d'un garçon ne dépasse pas une piastre (quatre francs soixante-dix centimes environ de notre monnaie), celui d'une fille soixante cents, c'est-à-dire trois francs. Les offrandes des sacrifices peuvent également servir à sa rémunération. Une Annamite, après ses couches, tient à honneur de faire couler beaucoup de vin, de sacrifier beaucoup de victimes, et doit avoir les mains pleines de présents : rendre de nombreux hommages aux douze déesses, prouve sa reconnaissance pour les bienfaits reçus, et lui fait espérer d'en obtenir d'autres dans l'avenir.

Les femmes nourissent à la mamelle les filles pendant trois ou quatre ans, les garçons quelquefois plus longtemps encore; après quoi elles les gavent de riz et de fruits, comme les volailles et les animaux de leur basse-cour.

Ces enfants, sans distinction de sexe, sont complètement nus et portés *à cheval* sur la hanche. Une simple ficelle à laquelle pend un petit morceau d'étoffe, destiné à cacher les parties sexuelles, entoure leurs reins. La tête

est rasée et l'ovale du visage souvent gracieux. Les pommettes s'élargissant avec l'âge, il en résulte que leurs traits, jusque-là ouverts et enjoués, changent tout à coup d'expression.

Les indigènes paraissent aimer beaucoup leurs enfants, ce qui ne les empêche pas de s'en séparer pour des motifs plus ou moins futiles. Les prétextes généralement mis en avant, misère, maladies, gêne qui en résulte, ne varient pas et abondent à l'infini. Une famille aisée pourvoit à la nourriture, à l'entretien et aux différents besoins de ces abandonnés. Les filles sont élevées, de préférence, par une femme sans enfants, à laquelle on donne le nom de mère adoptive. L'âge de la nubilité arrivé, leur valeur s'en accroît d'autant plus que leurs attraits offrent davantage de séduction, soit au futur époux, soit à celui qui désire faire l'acquisition d'une concubine. S'il s'agit d'un garçon, les parents payent également une somme d'argent pour les soins qui lui ont été donnés depuis sa naissance.

IV.

La mère a une tendresse particulière pour le nouveau-né, chétif ou difforme. Embrassé, non avec les lèvres, mais à la manière chinoise, avec le nez, comme on ferait en aspirant un parfum, le petit être ne s'en trouve que plus dorloté, choyé et caressé.

La difformité est le fait d'esprits malfaisants dont il faut, sans désemparer, combattre l'influence pernicieuse. Un des moyens employés pour arriver à ce résultat consiste à délaisser l'enfant dans un endroit écarté, qu'une tierce personne dans la confidence rapporte quelques instants après à la maison.

On peut aussi simuler une vente au Génie du foyer.

La douleur de la mère se montre plus vive encore, à la suite de l'accouchement d'un enfant mort-né.

L'importance que les Orienteaux attachent

à la paternité n'a d'égale que la crainte de ce malheur, qu'ils considèrent comme contagieux. La jeune mariée fuit avec soin la compagnie d'une femme qui a déjà fait plusieurs fausses couches : enceinte, elle évite dans la conversation toute allusion ayant rapport à ce sujet et tout propos rappelant, de près ou de loin, cette fâcheuse circonstance. A-t-elle une délivrance laborieuse, le nouveau-né meurt-il en venant au monde, c'est la preuve que le mauvais esprit s'attache à elle et à sa descendance. Dans ce cas, on fait du corps de l'enfant plusieurs morceaux, que l'on enterre séparément, de manière à dérouter le démon de la mort, et à lui faire perdre la trace de l'infortunée qu'il a ainsi frappée.

Il est d'usage, en Cochinchine, de lacérer les vêtements qui ont servi à la mère et de les jeter sur la voie publique : portés par quelque mendiante, l'esprit hante cette dernière et s'attache à elle et aux siens.

Les indigènes recourent aussi, non sans succès, dit-on, aux sortilèges et aux pratiques

des sorciers. Beaucoup de ces derniers vendent des charmes, font des conjurations et des exorcismes, sont diseurs de bonne aventure, jongleurs et saltimbanques. La plupart mènent une existence errante, tiennent le pays par petites bandes, allant de maison en maison, et affluent dans les marchés et autres lieux publics.

L'exorcisme comprend toute une série d'invocations pressantes et répétées. Le sorcier ordonne au démon de ne plus tourmenter à l'avenir la femme exorcisée, et l'adjure d'apposer, en signe de consentement, sa signature, c'est-à-dire la marque de ses cinq doigts sur une feuille de papier. Si le démon résiste, on lui fait des menaces, après lesquelles il finit toujours par céder.

V.

Sous le règne de Kouang-Tsong, roi de la vingt et unième dynastie, s'il faut en croire

de mystérieuses légendes, une femme chinoise de haut rang perdit successivement six enfants et mourut en couches du septième.

On l'appela *la mère des morts prématurées.*

Elle est représentée vêtue de longs vêtements de deuil, et cachant ses enfants dans les plis de son manteau. Les endroits retirés et les campagnes solitaires sont les lieux qu'elle habite de préférence. Malheur à la jeune fille, malheur à la femme mariée qui fait la rencontre de ce lugubre fantôme, au coin d'un bois, au détour du chemin, à certaines époques de l'année!

En Europe, il naît un peu plus de garçons que de filles; dans l'Extrême-Orient, il y a dix filles pour un garçon. On a remarqué qu'il en est ainsi chez tous les peuples primitifs. Comme les mendiants qui ont beaucoup de famille, les indigènes des pays riches ou superstitieux se multiplient, parce qu'ils n'ont pas les charges de la société, mais deviennent eux-mêmes les charges de la société.

De tout temps, on a tenté de réagir contre

cet accroissement et cette propagation de l'espèce.

D'après d'anciens recueils de voyages relatifs à l'établissement de la compagnie des Indes, la religion ne permettait pas aux femmes de l'île Formose de mettre des enfants au monde, quelles n'aient atteint l'âge de trente-cinq ans : avant cet âge, la prêtresse leur foulait le ventre et les faisait avorter, détruisant ainsi les sentiments naturels, par les sentiments naturels mêmes.

Dans d'autres régions, mais dans un ordre d'idées analogue, n'a-t-on pas ouï dire que les femmes yankees avaient également recours à des manœuvres abortives, pour que leurs enfants n'eussent pas à subir le joug de leurs oppresseurs.

A DEUX PAS DE PÉKIN.

I.

La ville de Cho-lon, distante de Saïgon de cinq ou six kilomètres, a été reliée à cette dernière par un chemin de fer que les indigènes appellent « cheval de feu. »

Le touriste amateur de pittoresque et désireux de faire cette petite excursion, néglige ordinairement la voie rapide. Après avoir hélé un sampanier, s'étendre sous le toit de paille d'un sampan et remonter doucement le cours de l'eau jusqu'à la ville chinoise, constitue pour l'Européen une promenade agréable autant qu'hygiénique.

L'arroyo gonflé par la marée montante, se

dessine en larges contours. A gauche et à droite, dans d'épais fourrés de bambousiers et d'aréquiers, s'échelonnent de petites maisons blanches, et des cases à toiture recourbée, allant se perdre derrière des massifs de verdure. En face et au loin, dans des rizières humides bordées de cocotiers, et comme pour animer le paysage, des troupeaux de buffles s'avancent péniblement, suivis de femmes indigènes, plantant, sans jamais se lasser, les touffes de riz sur l'arête des sillons.

Cho-lon renferme environ cent mille habitants, la plupart Chinois, Annamites et Minh-Huong (métis de Chinois et de femmes annamites), non compris la population flottante, évaluée à dix ou douze mille individus de races diverses. Cet entrepôt important expédie ses marchandises et denrées pour Singapoore, Bang-Koc, Hong-Kong et Batavia.

Les premiers Chinois qui émigrèrent, au commencement du dix-huitième siècle, dans la basse Cochinchine, étaient Cantonnais.

D'autres, venus plus tard de Fonkiën et des confins du Céleste Empire, suivirent à de très courts intervalles.

Leurs aptitudes commerciales, jointes à la supériorité de leur civilisation, devaient bientôt les rendre tout-puissants dans le pays. Quoique, à plusieurs reprises, des milliers d'entre eux eussent été massacrés, après avoir vu leurs maisons de commerce pillées, malgré d'affreuses années de disette et les entraves de toutes sortes apportées à la libre circulation de leurs produits, ils surmontèrent tous les obstacles, et ont fait de la cité appelée par eux primitivement Taï-Gnon et aujourd'hui Cho-lon, un marché très important.

Son activité industrielle répond d'ailleurs à son activité maritime. Sur le bord de l'eau s'alignent de grands magasins, des entrepôts de riz, sucre, indigo, soie, cire, faïence, poterie, peaux de buffles, de bœufs, de serpents, de tigres : là s'échangent les bois de construction, le blé, les salaisons, les cristaux, les parfums.

Édifices, rues, promenades, tout porte le cachet particulier de la race chinoise, et reflète l'empreinte de son originalité. On ne rencontre guère de maison qui ne soit un atelier, une boutique ou une échoppe.

Les habitations à un seul étage, avec arcades et vérandahs, sont percées de hautes fenêtres à travers lesquelles l'œil plonge curieusement et aperçoit tout le remue-ménage intime du dedans. Quels bizarres tableaux entrevus ainsi à travers les ouvertures sans rideaux! Là sont des intérieurs dont les images se succèdent rapidement, comme les perceptions dans un rêve. Sous des plafonds auxquels sont suspendus, en guise de lustres, des lanternes à glands rouges, une tête de jeune Chinoise se dessine nettement, puis s'enfonce insensiblement dans un demi-jour impossible à pénétrer. D'autres silhouettes s'agitent : ce sont des enfants chauves vêtus de soie, criant, piaillant sous le regard de la mère, au chef orné d'énormes têtes d'épingles et les cheveux relevés en torsades monumentales.

Un jardin précède ordinairement ces logis : on y pénètre par une large porte que surmonte une toiture massive élevée sur deux colonnes. Le génie inventif des ouvriers a découpé ce portail de mille façons différentes, et l'a surchargé de dragons menaçants et de bouddhas ventrus à la figure souriante. Dans la partie la plus populeuse du quartier chinois, tout trébuchant sur ses minces pilotis enfoncés dans la vase, on chercherait vainement un quai, un édifice de quelque importance, une rue droite et alignée. Après avoir dépassé certaines limites, on ne trouve plus qu'un talus fangeux supportant d'horribles masures minées par les eaux et tombant de vétusté. Ce sont des rues sales et tortueuses, se croisant et s'enchevêtrant de telle façon, qu'il faut quelques minutes pour s'orienter : du reste, point de trottoirs, aucun moyen de se mettre à l'abri de la foule qui se presse devant la devanture des échoppes.

La ville a été divisée administrativement en quartiers, ayant chacun un chef chinois,

un chef annamite et un chef Minh-Huong, classement qui a eu pour effet de rendre homogènes ces trois éléments de population et de faire participer les Annamites, malgré leur défiance et leur apathie, aux améliorations locales et au développement commercial de la cité.

Les Chinois parlant un même idiome forment un groupe distinct, appelé *congrégation*. Les chefs de ces congrégations, gens de qualité la plupart, exercent sur leurs coreligionnaires une influence réelle; quelques-uns en sont responsables. Des facilités sont fournies par ce moyen aux immigrants, en même temps que la colonie évite l'envahissement de gens déclassés et sans aveu. Ces associations, d'un autre côté, procurent à ceux qui en font partie quelques avantages pour leur établissement dans le pays et leurs relations avec l'extérieur.

II.

Assez bien fait, de taille élevée, le Chinois

a la démarche lente, et s'avance droit dans la rue, sans manifester à tout ce qui l'entoure le moindre étonnement. Abrité sous un immense parasol en toile cirée, il agite un éventail muni d'une chaîne d'argent, pour le suspendre à sa ceinture. Une luxeuse propreté indique les soins recherchés apportés à sa personne. Son vêtement de soie, croisé sur la poitrine, s'attache à l'épaule à l'aide de petits boutons de cuivre. Avec sa courte culotte de même étoffe, ses bas de coton bleus, ses chaussures de feutre blanchies, dont les semelles ont un pouce d'épaisseur, il ne ressemble en rien aux grotesques dont on s'est plu à agrémenter nos paravents. Sa longue queue tressée se termine par une frange noire qui descend jusqu'aux talons. Le visage est complètement imberbe; le haut du front, rasé de près. Il salue en joignant les mains, qu'il secoue légèrement, et accompagne ses *tchin-tchin* de paroles prononcées d'une voix de basse dont le timbre manque généralement de distinction.

Ce Céleste fait usage de bétel; aussi, de

temps en temps, le voyons-nous extraire d'une blague brodée une chique qui n'a de commun que le nom, comparée au vulgaire masticatoire cher à l'Annamite. Elle est faite de camphre de Bornéo, de musc, d'ambre gris et de bois d'aloès, additionnés de chaux, dans des proportions minimes. Ce composé, d'un goût agréable, donne à l'haleine une odeur des plus douces. Notre Chinois n'oserait parler à un homme élevé en dignité sans en avoir la bouche parfumée : il se regarderait comme impoli, s'il s'entretenait avec un égal sans cette précaution préalable : le cas écheant, il aurait soin de mettre la main devant ses lèvres en parlant. Au café, chez lui, il boit son thé, sans sucre, à toutes petites gorgées fort espacées les unes des autres : c'est sa manière de ponctuer sa conversation.

Un goût délicat avait présidé à l'arrangement du cottage de Tcheou-fou, transformé en

maison à l'européenne. Ce cadre indigène s'harmonisait avec les incrustations, les bronzes et les porcelaines rassemblés dans cette charmante résidence. Le salon, surtout, était un véritable musée composé de curiosités rappelant les beaux jours de la céramique chinoise.

Tcheou-fou fut gai, accueillant : chose surprenante, il répondit à toutes nos questions avec sincérité, et nous fit les honneurs de sa maison avec une grâce parfaite. Une collation avait été préparée sous une vérandah : des fruits, des pâtisseries, le plus délicieux des thés, — de l'or dans du vieux Chine, — étalant ses feuilles épanouies dans des tasses recouvertes pour en conserver l'arome.

Notre hôte, tout en causant, sortit d'un long coffret de bois de sental plusieurs éventails japonais blancs qu'il avait ouverts, en nous priant d'y écrire, dans les plis des feuillures, entre un vol de cigogne et une rangée de tiges sarmenteuses de bignonias, une phrase, une pensée, ainsi que nous le faisons avec nos albums.

L'éventail, en Chine, est un objet indispensable pour un homme encore plus que pour une femme : il se porte dans un joli étui, et on le voit dans la main de tout Chinois, qu'il aille en chaise ou à pied. Sur cet éventail sont peints des maximes de morale, des vers choisis des grands poètes, des fleurs et des oiseaux; mais rien n'égale à ses yeux le souvenir écrit, tracé par un ami.

Cependant, nous entendîmes bientôt le son d'une voix fraîche et argentine, accompagnée du flic-flac de deux petits pieds, et vîmes entrer une jeune enfant, aux yeux noirs, âgée de onze ou douze ans. Tcheou-fou était fier des promesses de beauté que renfermait *ce calice entr'ouvert*, et, plus que la gentillesse de sa fille, il se plaisait à nous faire remarquer qu'elle n'avait pas les pieds déformés.

D'où venait cette étrange coutume? fallait-il l'attribuer au dévouement d'une concubine, qui avait voulu imiter le pied-bot d'une princesse? les Chinois avaient-ils choisi ce cruel pro-

cédé pour enchaîner leurs femmes au foyer domestique? Notre hôte inclinait volontiers vers cette dernière hypothèse, mais notre espoir de connaître la vérité sur ce point fut complètement déçu.

A ce moment, les coups répétés du gong retentirent, et l'on vint annoncer que le déjeuner était servi.

Un repas composé exclusivement de mets chinois est chose dont se souviennent les Européens. Dans des plats de métal d'où se dégagent de nauséabondes vapeurs de graisse fondue, nagent des aliments inconnus : devant chaque convive, les *boys* empressés déposent des œufs de faisan et de noirs mélanges accompagnés de thé et de boissons tièdes obtenues par la distillation du riz. De temps en temps, l'aimable amphitryon croit honorer ses convives en leur offrant, au bout de petits bâtons, quelque fragment emprunté à son assiette. Ce supplice gastronomique semble achevé, et les yeux se tournent involontairement vers la porte, quand des marmitons paraissent en pompeux équipage

avec un énorme porc rôti, flanqué d'oies, de poules, de faisans...

Le Chinois est essentiellement commerçant, mais son avidité pour le gain n'a d'égale que son astucieuse fourberie.

Le nez surmonté d'une paire de lunettes rondes, il trône derrière son comptoir, entouré d'un nombreux personnel s'agitant au moindre signe autour de lui. Toute monnaie d'or ou d'argent qu'il reçoit subit l'épreuve suivante : notre négociant prend la pièce, la place sur l'index de la main droite et la fait adroitement sauter d'une chiquenaude donnée avec le pouce : la pièce a sonné pendant qu'elle sautait, et le tintement qu'elle a rendu indique qu'elle n'est pas fausse.

Achetez ou n'achetez pas; offrez-vous un bibelot de quinze sous ou une porcelaine de Sou-tcheou-fou, un meuble incrusté de Che-Kiang ou un bronze de Nankin de la valeur de trois ou quatre cents piastres, ce Céleste aura pour vous la même affabilité :

son léger sourire se dessinera d'autant plus agréablement, aux deux coins de ses lèvres, qu'il vous aura trompé davantage, soit sur la quantité, soit sur la qualité.

Il a, en effet, trois balances : une forte pour acheter, une légère pour vendre, et une juste pour les clients qu'il a quelque raison de croire soupçonneux.

Sa boutique est un entassement d'incomparables richesses. Devant la porte, au plein air de la rue, c'est un éboulement de caisses, de ballots et de marchandises à bon marché. A l'intérieur, un habile étalage met chaque objet en lumière et fait valoir, l'un par l'autre, tous ces vases précieux, montés sur des trépieds de bois aux délicates ciselures, dont les branches pressent de leurs gracieuses efflorescences un bronze contemporain des Ming, une amphore de Nan-kin, une coupe en corne de rhinocéros chargée de pampres et d'oiseaux, un cornet d'ébène incrusté de nacre, une pierre de jade admirablement travaillée, une fine minia-

ture dont l'éclat velouté semble avoir été ravi à l'aile des papillons : sur des étagères, sur des tables, au milieu d'empilements de soieries, de tapis et d'étoffes, débordent des articles de toute nature et de toute provenance : émaux cloisonnés de Chine, ivoires japonnais sculptés, craquelés chinois, porcelaines, boîtes et plateaux de laque couverts de figurines dorées qu'il faut admirer à la loupe, ustensiles et instruments de cuivre ciselé, gigantesques Bouddhas, affreux magots, et mille objets d'un prix infini ou d'un bon marché fabuleux, sortis des doigts industrieux des ouvriers cantonnais.

C'est un déballage géant de foire, le magasin semble crever et jeter son trop plein dans la rue. On y vend de tout : vases, statues, services en porcelaine de plusieurs milliers de francs, y compris des blagues à bétel de cinq sous et des chapeaux cotés une sapèque.

Le soir, quand tous les magasins aux enseignes verticales, dorées, peintes ou sculptées, ont allumé les files profondes de leurs lumières, la ville offre un spectacle des plus étranges,

et des plus variés. A cette heure de nuit, avec son vif éclat de fournaise se reflétant au loin, Cho-lon flambe comme un immense phare éclairant les mers de Chine.

Adroit et souple, quand il s'agit de se défaire de sa marchandise, le Chinois, dès que le marché est conclu, sait se montrer probe et scrupuleux. Il monopolise, pour ainsi dire, le petit commerce tout entier : il est blanchisseur, cordonnier, porte-faix, tailleur : son esprit d'imitation est poussé jusqu'aux dernières limites. Veut-on un habit, un costume quelconque : confectionné par lui, ce vêtement sera tellement semblable au modèle, qu'il sera très difficile de distinguer l'un de l'autre.

Il est surtout cuisinier. Il y a en Cochinchine des cuisiniers annamites, indiens, tagals, mais le Chinois est né pour ce genre de service. De plus, il est très propre et peut faire, à l'occasion, un excellent maître d'hôtel, sans connaître la langue de l'Européen qui l'emploie. Rompu à la routine du métier, c'est un serviteur sourd et muet, qui, sur un signe, voit ce

que l'on désire et n'apporte aucune gêne aux conversations intimes de la table. Ce maître d'hôtel cumule quelquefois les fonctions de valet de chambre.

On a remarqué, cependant, que le Chinois est un élément peu sérieux de colonisation : il ne se fixe point, et ne consent qu'avec peine à s'établir loin de sa patrie. Quand il a pris le parti de venir chercher fortune en Cochinchine, il arrive presque toujours seul, laissant en Chine sa femme et ses enfants, aux besoins desquels il subvient régulièrement. Il n'en prend pas moins femme dans le pays, en dépit du dissentiment naturel des races, et se crée une double famille, visitant de loin en loin la première, quand son séjour auprès de la seconde se prolonge. Ses affaires terminées, sa fortune faite, il regagne la terre natale, après avoir assuré le sort de sa famille de hasard.

III.

Cho-lon est le véritable boulevard du bouddhisme en Cochinchine.

C'est la ville des pagodes.

Parmi les plus fameuses, on remarque la pagode de Kouang-Ki, consacrée au dieu Mars de la Chine et aux divinités guerrières. Dans la haute muraille de briques qui l'entoure s'ouvre une porte monumentale ornée de bas-reliefs en porcelaines incrustées. L'ensemble de la construction est empreint de l'originalité particulière à l'architecture chinoise. La toiture est surchargée d'une infinité d'ornements en porcelaine ouvrée : çà et là, des chimères gigantesques du même travail; au milieu, un groupe colossal de figurines entrelacées en de capricieuses arabesques et que surmonte la fleur

sacrée du lotus. La porte principale du temple ne s'ouvrant que les jours de grande solennité, on pénètre dans l'intérieur par une entrée dérobée. Au centre du sanctuaire se dresse un autel aux proportions énormes, sur lequel apparaît la statue du terrible Kouang-Ki, entourée d'idoles moustachues et grimaçantes. De tous côtés sont appendus aux murailles des faisceaux d'armes et des bannières de couleurs soie et or.

La plus fréquentée de ces pagodes est celle qui porte le nom harmonieux de Kwan-chin-Whan-quan, élevée en l'honneur de la déesse Kouang-yu ou Apho, la puissance créatrice et patronne des marins. Elle a été apportée pierre à pierre de la ville de Canton et construite par les Cantonnais qui habitent Cho-lon. A l'intérieur de l'édifice se trouvent une énorme cloche, plusieurs tam-tam et une sorte de gong colossal en bronze. Des pilons sont mis à la disposition de tout indigène qui, venu pour prier, doit commencer par attirer l'attention de la déesse du lieu, en frappant sur ces for-

midables instruments. Dans le fond du sanctuaire, sous un dais immense supporté par de hautes colonnes, brille dans une auréole dorée l'image de la bienfaisante Kouang-yu, patronne de la ville de Canton. Sur sa tête étincelle un riehe diadème : la main est armée d'une règle plate et dorée, semblable à celle que portent habituellement les mandarins. Des personnages à la figure menaçante, gardiens de la divinité, se tiennent de chaque côté de l'autel. A la voûte du temple sont suspendus des drapeaux et des banderoles. Les jours de fête, on déploie les bannières de la congrégation cantonnaise. Un morceau de bois de santal ou d'aloès brûle constamment devant l'autel, au-dessus de statuettes, de vases de fleurs artificielles et d'un entassement indescriptible de chinoiseries les plus diverses. Des tables ont été disposées pour recevoir les offrandes des sacrifices, consistant en viandes, fruits, crustacés, volailles, thé.

De temps en temps, un bruit assourdissant retentit : c'est une Cantonnaise qui vient de frap-

per sur le gong : elle se dirige en faisant des *tchin-tchin*, vers un fourneau de bronze en forme de coupe, et brûle un petit carré de papier, sur lequel sont écrites des prières. La présence d'un étranger ne paraît, en aucune façon, troubler son oraison ou sa douleur : elle n'est venue dans le temple que pour accomplir un rite. Vainement, on tenterait de découvrir sur ses traits la moindre émotion, le plus léger indice d'un pieux souvenir ou d'une religieuse espérance. Quelquefois, non contente de brûler des formules de prières, elle va s'agenouiller devant la statue de la déesse et consulte les sorts, avec des racines courbées de bambou, ou bien à l'aide de petits bâtonnets sur lesquels sont inscrites des prédictions et qu'elle jette au hasard.

Dans une des parties latérales de la pagode, se débitent des baguettes odorantes, des cierges, des papiers dorés et argentés : on y voit installé un atelier destiné à fabriquer des oraisons; les Chinois imaginent de faire passer de la sorte à leurs ancêtres, des vêtements, des meubles, des ustensiles et objets nécessaires à la vie

matérielle, le tout représenté sur une feuille de papier, qui se consume et disparaît bien vite en fumée.

La pagode *Neuve* est dédiée à Bouddha; elle diffère peu des deux précédentes. Douze colonnes de granit d'une seule pièce, représentant des dragons, attirent particulièrement les regards.

Malgré leurs *tchin-tchin* répétés et leurs interminables prosternations appelées *laï,* réservées aux seules divinités, les pratiques religieuses des Chinois s'accomplissent sans aucune espèce de recueillement.

Deux bonzes se regardent difficilement sans rire.

Ce manque de respect va souvent jusqu'à l'insulte et la menace, quand Bouddha fait la sourde oreille et n'accorde pas assez vite ce qui lui est demandé.

Le matérialisme de ces prêtres paraît égaler l'indifférence des indigènes qui fréquentent leurs temples. « Nous n'admettons que quatre véri-

tés, disent-ils : la faim et la douleur, le besoin de se vêtir et la nécessité de manger. »

La pièce de monnaie a pour eux un attrait particulier. Moyennant quelques sapèques, on peut aisément se donner le spectacle de leur dévotion. Pieusement agenouillés, ils exécutent les neuf prostrations devant la divinité bouddhique, ou chantent, en battant doucement la mesure sur une sphère de bois sonore, des prières qu'ils ne comprennent pas.

C'est en persévérant dans ces pratiques superstitieuses, que les Chinois sont devenus de moins en moins spiritualistes. Ils ont à peine le pressentiment d'une autre vie, et acceptent avec une singulière apathie la pensée de la mort.

« Naître et mourir, sont également dans les lois de la nature : c'est l'automne, qui fait place à l'hiver, » disent les Célestes, mettant en pratique sur ce point les doctrines de Confucius, dont les écrits leur servent d'évangile.

Ce sage ne prêcha jamais les devoirs de l'homme envers une autorité supérieure à celle

du souverain de la nation, ou du chef de la famille, bien qu'il se crût revêtu par le *ciel* de la mission de restaurer les usages des anciens rois. Il disait savoir peu de chose à propos des dieux, qui sont en dehors de la compréhension humaine, ajoutant que l'homme doit, avant tout, chercher à bien se conduire vis-à-vis de ses semblables, plutôt que d'adorer des esprits inconnus. « Puisque nous savons si peu de la vie, comment pourrions-nous connaître ce qu'il y a après la mort? »

On est forcé de reconnaître, cependant, que les indigènes croient à une sorte d'immortalité de l'âme. Pourquoi brûlerait-on des parfums aux mânes des ancêtres? pourquoi leur offrirait-on des sacrifices? pourquoi leur enverrait-on des viandes, des vêtements et des meubles dans le royaume des ombres, en brûlant des formules de prières? pourquoi enfin, pratiquerait-on tant d'autres superstitions, fondées sur la croyance de l'existence indéfinie des esprits des morts?

La vérité est que le gouvernement chinois ne professe pas de culte public et qu'il est difficile de donner une notion exacte sur la *religion d'État* de la Chine. L'idée généralement répandue qu'il existe une religion de Confucius, et qu'elle est la religion officielle de l'empire est erronée. Il y a des sacrifices d'animaux, des encens brûlés, des cérémonies, des processions, des idoles, des temples, mais, dans ces temples, aucun prêtre, aucune sorte de service religieux : ce sont plutôt des monuments civils.

Cette absence de croyances a été la cause de la tolérance des gouvernants dans ce pays. Les empereurs adorent, à Pékin, le ciel, la terre, le soleil et la lune, et se revêtent dans ces solennelles occasions de robes pontificales, dont la couleur change selon la pagode où ils se rendent : aucun ne s'est opposé à l'introduction et à la propagation du judaïsme, du bouddhisme, du mahométisme, du rationalisme (culte de Tao), ni même du christianisme : les persécutions éprouvées par la religion chrétienne doi-

vent donc être attribuées aux seules causes politiques.

Des ordonnances impériales règlent le nombre des temples que doivent posséder toutes grandes villes.

D'après ces statuts de l'empire, les chefs-lieux des provinces, de départements, de districts, et d'arrondissements ont :

Un autel dédié au génie de la terre et de ses productions ;

Un autel dédié au vent, aux nuages, au tonnerre, à la pluie, aux montagnes et aux rivières ;

Un autel dédié au premier agriculteur ;

Un temple dédié à la littérature ;

Un temple consacré à la suite des empereurs qui ont gouverné la Chine ;

Un temple à la constellation de la grande Ourse ;

Un temple dédié aux fossés d'enceinte de la cité ;

Un autel dédié au démon qui cause les maladies ;

Un temple honorifique dédié aux ministres

d'État renommés pour les services qu'ils ont rendus à leurs pays;

Un temple dédié aux sages des villages;

Un temple dédié aux hommes qui ont été des modèles de fidélité, de sincérité, de droiture et de piété filiale;

Un temple honorifique aux jeunes filles qui se sont distinguées par leur éminente chasteté, aux femmes mariées qui se sont fait remarquer par leurs vertus et leur pudeur.

Plusieurs villes ont des temples consacrés à des divinités particulières. Chaque chef-lieu de département, de même que les chefs-lieux d'arrondissement qui ressortissent à la province de Tchi-li, doivent avoir un temple dédié à la fidélité *éclatante;* les chefs-lieux de province ont un temple élevé en l'honneur du Dragon génie, des sages et des hommes de mérite.

La province de Tché-Kiang a un temple dédié aux premiers vers à soie, parce que ce pays a été, de tout temps, renommé par la culture de la soie (1). »

(1) *Chine moderne,* par M. G. Pautier.

On compte à Cho-Lon plus de cinquante pagodes, temples, chapelles et édifices religieux.

IV.

Le Théâtre chinois, quoique beaucoup plus répandu et populaire qu'en Europe, est cependant resté dans l'enfance de l'art. Peu de fêtes publiques ou particulières ont lieu sans représentations dramatiques.

« A l'exception de la capitale et de quelques grandes villes, les comédiens sont ambulants, courent les provinces, et vont jouer dans les maisons où on les appelle, quand on veut joindre l'amusement de la comédie aux délices du festin : il en est peu de complets, sans cette sorte de spectacle. Au moment où l'on se met à table, on voit entrer dans la salle quatre ou cinq acteurs richement vêtus; ils s'inclinent tous ensemble, et si profondément, que leur

front touche quatre fois la terre; ensuite, l'un d'eux présente un livre dans lequel sont inscrits en lettres dorées les noms de cinquante ou soixante comédies qu'ils savent par cœur, et qu'ils sont en état de représenter sur-le-champ. Le principal convive ne désigne celle qu'il adopte qu'après avoir fait circuler cette liste, qui lui est renvoyée en dernier ressort. La représentation commence au bruit des tambours de peau de buffles, des flûtes, des fifres et des trompettes (1). »

Les *Impresarios* asiatiques exhibent ainsi, des troupes composées, tantôt d'artistes hommes, tantôt d'artistes femmes; les deux sexes ne sont jamais mélangés. L'illusion scénique, du reste, n'y perd rien, la face jaune soigneusement épilée de ces indigènes mâles, leur permettant de revêtir sans désavantage les costumes féminins.

Au lever du rideau, le principal acteur s'avance vers la rampe, et improvise une harangue

(1) *Voyage à Pékin*, par Timkowski.

pompeuse à l'adresse des personnes de distinction qui se trouvent dans l'assistance.

Ces pièces sont puisées dans la mythologie et les contes de fées, le plus souvent dans la vie réelle.

Toutes ne sont pas ridicules.

D'après des traducteurs et des sinologues très versés dans ce genre littéraire, des scènes sont tracées avec esprit et vérité, et on y trouve parfois des plans heureusement conçus.

Le fragment suivant, tiré d'une comédie intitulée *la Soubrette accomplie,* donnera une idée de cette curieuse littérature.

FAN-SOU, *elle chante.*

Entendez-vous les modulations pures et harmonieuses de l'oiseau Tou-Kiouen? Sentez-vous le parfum des pêchers qui vient réjouir l'odorat?... Mademoiselle, promenons-nous à la dérobée.

SIAO-MAN.

Fan-Sou, garde-toi de faire du bruit. Rete-

nons nos ceintures, qui sont garnies de pierres sonores, et marchons tout doucement.

FAN-SOU, *elle chante.*

Les pierres de nos ceintures s'agitent avec un bruit harmonieux; que nos petits pieds, semblables à des nénufars d'or, effleurent mollement la terre. La lune brille sur nos têtes, pendant que nous foulons la mousse verdoyante. La fraîcheur humide de la nuit pénètre nos légers vêtements. (*Elle parle.*) Voyez donc comme ces fleurs sont vermeilles, elles ressemblent à une étoffe de soie brodée; voyez la verdure des saules, de loin on dirait des masses de vapeurs qui se balancent dans l'air. Nous jouissons de toutes les beautés du printemps.

SIAO-MAN.

Que ces perspectives sont ravissantes!...

FAN-SOU, *elle chante.*

Les fleurs et les saules semblent sourire à notre approche; le vent et la lune redoublent de tendresse. Dans ces moments délicieux, un

poète se sentirait pressé d'épancher en vers les sentiments de son âme. (*Elle parle.*) Mademoiselle, les sites que vous voyez m'enchantent à tel point, que je voudrais profiter de cette heure délicieuse de la nuit pour composer quelques vers. Je vous prie, ne vous en moquez pas.

SIAO-MAN.

Je désire les entendre.

FAN-SOU, *elle chante.*

Un han-lin (académicien), avec tout son talent, ne pourrait décrire les charmes de ces ravissantes perspectives; un peintre habile ne pourrait les représenter avec ses brillantes couleurs. Voyez la fleur haï-tang, dont la brise agite le calice entr'ouvert; la fraîcheur de la nuit pénètre nos robes de soie ornées de perles; les plantes odoriférantes sont voilées d'une vapeur légère; notre lampe jette une flamme tranquille au milieu de la gaze bleue qui l'entoure; les saules laissent flotter leurs soies verdoyantes, d'où s'échappent des perles de rosée qui tom-

bent, comme une pluie d'étoiles, dans cet étang limpide : on dirait des balles de jade qu'on jetterait dans un bassin de cristal. Voyez la lune qui brille à la pointe des saules, elle ressemble au dragon azuré qui apporta jadis le miroir de Hoang-ti.

(*Pĕ-min-tchong joue de la guitare.*)

SIAO-MAN.

De quel endroit viennent ces accords harmonieux?

FAN-SOU.

C'est sans doute le jeune étudiant qui joue de la guitare.

SIAO-MAN.

Quel air joue-t-il?

FAN-SOU.

Écoutons au bas de cette fenêtre.

PE-MIN-TCHONG, *il chante en s'accompagnant de la guitare.*

La lune brille dans tout son éclat; la nuit est pure; le vent et la rosée répandent leur fraî-

cheur; mais, hélas! la belle personne que j'aime n'apparaît point à mes yeux : elle repose loin de moi, dans sa chambre solitaire! Depuis qu'elle a touché mon cœur, aucun oiseau messager ne m'apporte de ses nouvelles. Il lui est difficile de trouver quelqu'un à qui elle puisse confier une lettre. Mon âme se brise de douleur, ma tristesse s'accroît de plus en plus, et cependant ma chanson n'est pas encore finie. Les larmes inondent mon visage. Mille lis me séparent de mon pays natal; j'erre à l'aventure comme la feuille emportée par le vent. Quand serai-je assez heureux pour posséder la belle Yu-feï? (1)

L'endroit choisi, à Cho-lon, pour ces sortes d'exhibitions, est l'enclos de la pagode *Neuve*. Un Céleste admet difficilement, dans ces circonstances, qu'un rival le dépasse en munificence : rien ne lui coûte pour faire étalage de sa libéralité. Victimes nombreuses, repas somptueux, largesses et aumônes au populaire, rien n'est épargné.

(1) Jeune fille d'une beauté remarquable.

Chaque soirée théâtrale est entremêlée de prestidigitations ou de pantomimes, dans lesquelles les Japonais excellent. La scène ne change pas : seule une pancarte indique les changements de lieux. Ces représentations reflètent la plus révoltante immoralité, et la comédie et le vaudeville n'y sont, le plus souvent, que le prétexte d'attitudes et d'improvisations qui fixent bien vite sur le degré de certaines démoralisations.

LA CHINOISE.

I.

Il faut un certain temps pour s'accoutumer à ses traits.

Deux petits yeux étroits et allongés éclairent sa face jaune, à la longue chevelure bleuâtre. Le nez retroussé est peu saillant, la bouche gracieuse et vermeille; le cou s'effile et s'allonge.

Figure de quelque finesse, souvent charmante de sveltesse et de gracilité.

Il en est de jolies et fort agréables. Leur mine piquante séduit par son enjouement, davantage par l'irrégularité des lignes. Un air chiffonné répand sur leur minois de fantaisie cette

étourderie badine pareille à une mutinerie d'enfant.

Le costume ajoute encore à l'illusion.

Le rouge anime leur visage. Ce n'est pas cette nuance imperceptible, ce soupçon de rouge qui veloute la peau et adoucit les traits, mais un vermillon très haut en couleur qui se montre aux joues des comédiennes, où il forme une tache brutale.

Dès l'âge le plus tendre, toutes ces femmes se fardent. Pour augmenter leurs agréments extérieurs et donner du montant à leur teint, qu'elles ont naturellement jaune, elles font emploi de préparations qui procurent l'éclat du moment, au prix parfois de longues souffrances. Le fard produisant bientôt son effet désastreux, une irritation permanente s'établit sur le derme, et amène à la longue non seulement les rides prématurées, mais aussi les dartres et les éruptions qui défigurent sur le déclin de la vie.

Rien n'est plus hideux qu'une vieille Chinoise.

Pour toutes ces raisons, le choix des cosmétiques est une grosse affaire.

Il en est d'autres, non moins importantes.

Être peinte ne suffit pas, le rouge doit encore avoir une signification. Sa nuance indique la qualité de la femme qui le porte. Le rouge de la femme d'un lettré n'est pas celui de la femme d'un mandarin ; le rouge d'une bourgeoise n'est ni le rouge de la femme de condition, ni le rouge de la courtisane.

Longtemps la mode disposa, arrangea, sema, comme au hasard, avec une fantaisie, provocante, sur le visage des femmes françaises, de petits morceaux de toile gommée appelés « Mouches. » Le dernier mot du genre était de rechercher, de trouver la place à ces grains de beauté. Avec quel soin elles jetaient si joliment ces amorces d'amour, auprès des lèvres, au milieu de la joue, sur le front, au coin de l'œil.

La femme chinoise se peint les sourcils en noir, et trace, au-dessous de la lèvre inférieure,

au bout du menton, un rond d'un vermillon très vif, de la grandeur d'un pain à cacheter. Il est également de bon goût de réunir plusieurs rangs de perles en espèces de petits boucliers, et de les fixer près des tempes. Les émeraudes, les saphirs, les rubis sont fort appréciés, complètent la toilette et ajoutent encore à son élégance et à sa richesse.

II.

En Chine, religion, lois, mœurs et manières, tout ce qui, sous le nom de morale et de vertu, a reçu la dénomination de rites, est soumis aux plus minutieuses exigences de l'étiquette, et regardé comme établi à perpétuelle durée. Les observer est de la plus grande importance : on passe sa jeunesse à les apprendre, toute sa vie à les pratiquer. Ils contiennent les détails des cérémonies à accomplir dans toutes les circonstances publiques ou privées, et embrassent

les plus importantes comme les moindres actions de la vie : les lettrés les enseignent, les magistrats les prêchent; un tribunal est spécialement chargé de veiller à leur maintien, et de prévenir toutes les tentatives qui auraient pour but d'y introduire quelque innovation.

A l'image des rites du Céleste Empire, la physionomie de la femme chinoise ne change pas. Depuis des siècles, c'est toujours la même face jaune, aux traits irréguliers et peinte en rouge.

Chez nous, le type de la beauté varie et se métamorphose. Chaque siècle a adopté une forme matérielle de la femme qui suit les fluctuations mondaines, et dont chaque génération cherche à renouveler le caractère. Profil périssable et charmant d'une époque dont il est comme le reflet et l'expression.

Ce sont d'abord ces femmes au nez arqué, à la bouche forte et sensuelle, qui fascinent par un air de grandeur, par des attraits de hardiesse, de force et de volonté. Un sourcil large et

épais ajoute à la dureté de l'œil, grand ouvert, au regard effronté. Orgueilleuses beautés qui appellent les comparaisons des déesses antiques, et font songer involontairement à l'altière majesté des Cléopâtres.

A la beauté brune, tombée enfin dans un discrédit absolu, succède le type de la beauté expressive et délicate. Le teint est d'une extrême blancheur; les yeux ont un charme particulier qu'ils doivent peut-être à l'incertitude de leur couleur : ils n'ont pas l'éclat des yeux noirs, la finesse des yeux gris, la langueur tendre des yeux bleus; leur nuance indéterminée semble les rendre propres à tous les genres de séduction, et à exprimer successivement toutes les impressions. Le nez est droit, la bouche petite; la taille svelte, aisée, souple, élégante. De matérielle qu'elle était auparavant, la beauté est devenue vive et légère. L'esprit l'a transfigurée. C'est là l'agrément rêvé, recherché. Plaire et séduire n'est rien, ce qu'il faut avant tout, c'est piquer par la mine, par la fraîcheur.

A ce type succède l'idéal de la grâce touchante. La physionomie est alors, comme apaisée et adoucie : elle est tendre, languissante, presque mourante. L'expression du cœur fait place à l'expression de l'esprit.

III.

La mode n'existe pas en Chine : elle n'accompagne pas la beauté, ne se plie pas à ses caprices, ne s'accommode pas à ses goûts : elle ignore l'arrangement des étoffes qui lui conviennent, leur dessin, leur couleur, enfin toutes les élégances qui mettent une sorte de style dans le caractère de la parure et de l'habillement.

Depuis deux mille ans, la Chinoise serre et relève sur le sommet de la tête ses cheveux luisants, et les charge de gros bouquets de fleurs

artificielles. Deux longues aiguilles d'argent, de cuivre ou de fer, suivant la condition, se croisent obliquement sur son volumineux chignon. Cette habitude de relever ses cheveux lui dégarnit promptement le front, qu'elle cache avec soin sous une étoffe noire, *pao-teou.*

Quand elle est en deuil, le *pao-teou* est blanc.

Sa démarche chancelante, causée par la difformité de ses pieds, est immémoriale et n'a pas varié.

Le jaune citron est la couleur spécialement réservée à l'empereur, aux personnes de sa maison et à tout ce qui lui appartient. Les costumes de soie des femmes affectent en conséquence des nuances bleues, violettes, rouges, blanches ou noires. Leurs petits pieds sortent d'un pantalon droit en satin, dans le genre de celui des Européens.

Dès leur jeunesse, les Chinoises sont façonnées aux pratiques du cérémonial de la vie intérieure et extérieure, telles qu'elles ont été déterminées dans des rituels commentés par nombre d'érudits de la nation. Ces rituels rè-

glent, pour tous les rangs de la société et pour toutes les relations de supérieur à inférieur, la manière de saluer, de converser, de se tenir à table, de s'habiller chez soi et au dehors.

On connaît un lettré à la façon dont il fait la révérence.

Ces choses, une fois données en préceptes et par de graves docteurs, doivent se fixer comme des principes de morale et ne pas changer. Les gens de village même observent entre eux des cérémonies, comme les gens d'une condition relevée : moyen très propre à inspirer la douceur, et à maintenir parmi le peuple la paix et le bon ordre.

Il est d'usage que la femme de distinction vive à l'écart, à l'abri des regards et du contact du vulgaire.

Dans ses salons, des lanternes à glands rouges sont suspendues, en guise de lustres, et la plus minutieuse symétrie préside à l'arrangement des sièges sur deux lignes. Un divan tient invariablement le milieu du mur de

fond; de magnifiques vases en porcelaine, servant de crachoirs, sont placés sur le parquet, à côté de chaque fauteuil. Des bahuts de bois dur et des tables lourdes, solides, massives complètent cet ameublement à peine confortable.

A l'occasion des noces et des grandes fêtes, les portes et les murs des appartements sont tendus de broderies et d'étoffes précieuses, qu'on replace le lendemain dans des caisses; il en est de même des objets d'art : présentés aux visiteurs et admirés par eux, ils rentrent bientôt dans de précieux coffrets.

Les Chinoises se reçoivent entre elles et s'invitent à prendre du thé, à manger des friandises; elles boivent du vin de Champagne, des liqueurs fines. Les hommes, pendant ces réceptions, se tiennent dans d'autres salons et se reçoivent également entre eux.

IV.

Le luxe asiatique se montre surtout dans la magnificence de ses maisons de campagne.

Ces mystérieux réduits, inaccessibles au vulgaire, se relient aux splendides jardins qui les entourent par des escaliers donnant accès l'un à l'autre, ainsi que les reproduisent les dessins de nos paravents. De petites pagodes consacrées à Bouddha s'élèvent çà et là au milieu d'arbres nains d'essences rares, taillés en dragons, en oiseaux, en chimères, en femmes, en hommes aux yeux de verre : ce sont partout petits kiosques à toits recourbés, logettes en bambou, ponts rustiques enjambant de minuscules rivières, dont les eaux dorment sous les larges feuilles de nénuphars; ici voltigent, dans d'immenses volières, tout ce que la race ailée offre de plus divers par la forme et de plus brillant par la couleur; là grimacent et gambadent, dans leurs cages, des multitudes de singes : ailleurs, le long d'un étang aux eaux limpides, on voit briller sur le sable de son lit de chatoyantes coquilles aux milles reflets et des rameaux de plantes d'un rouge de pourpre.

Parfois, effrayé par les pas du promeneur, un poisson aux écailles d'azur et aux nageoires

d'or s'élance de la rive pour se cacher dans les racines des végétations aquatiques qui flottent sur l'onde, ou bien un héron blanc à tête noire, dressé sur ses longues pattes roses, le cou ployé, attendant sa proie, prend lourdement son vol pour aller s'abattre sur un îlot de verdure.

Au dehors, en visite, à la promenade, la grande dame se fait accompagner d'un nombreux personnel de serviteurs. Blottie dans une chaise à porteur entièrement close, son ombre se dessine à peine sur les rideaux de gaze impénétrable des fenêtres. Une femme de condition n'aurait garde de se montrer aux regards de la populace.

De même que la physionomie et la mode, ces mœurs et ces manières ne sont pas près de changer.

Il en est à cet égard en Chine, cette aïeule des nations, comme dans tous les États gouvernés despotiquement.

Là, en effet, où la femme est séparée de l'homme et vit enfermée, elle n'a pas de ton à

donner, pas de mode à suivre, encore moins à se préoccuper de modifier son costume et son visage.

Voilà pourquoi la Chinoise aura toujours :...

Les yeux retroussés vers les tempes,
Le pied petit à tenir dans la main;
Le teint plus clair que le cuivre des lampes,
Les ongles longs, les lèvres de carmin.

PETITS PIEDS.

I.

« Tchao-ou-Niang est-elle jolie? demanda tout à coup Pê-min-Tchong.

— Elle a un pied comme cela, » dit Siao-man, en rapprochant le pouce et l'index.

Un Européen aurait répondu, que le visage de Mme X.... est gracieux, qu'elle est grêle ou potelée, que ses hanches sont petites, son cou fuselé, ses lignes onduleuses.

Quant au Chinois, à peine daigne-t-il jeter les yeux sur des formes quelquefois exquises, indiscrètement accusées par le costume, et remonter au visage, en s'amusant à tous les détails charmants, qu'on devine. Pour lui, l'idéal rêvé

est un pied mesurant, à peine, cinq ou six centimètres : sa petitesse est ce qui le préoccupe avant tout : c'est le signe distinctif de la beauté de la femme; — beauté recherchée et obtenue, au prix de combien de souffrances et de combien de tortures !...

Ce pied est plutôt déformé que petit.

C'est vers la sixième année de leur âge, que les jeunes filles subissent cette cruelle opération. Les orteils sont repliés, au moyen de bandelettes de toile, en les forçant à se rapprocher du talon.

Au début, on tient ces ligatures légèrement flexibles, puis on les resserre peu à peu.

Les souffrances endurées par les enfants n'en sont pas moins intolérables. La vivacité naturelle à leur âge les poussant à vouloir marcher, à peine peuvent-elles faire quelques pas, en se cramponnant aux vêtements de leur mère, pour ne pas tomber.

Ce supplice dure sept ou huit mois, après lesquels, le pied ayant pris la forme voulue,

les plaintes et les cris cessent avec les douleurs.

Les petites filles résistent avec peine à cette dure épreuve, qui entraîne après elle des enflures, des plaies, et parfois la gangrène : plusieurs sont longtemps dans un état pitoyable, provenant des différentes compressions auxquelles ont été soumis leurs tendres pieds.

Dès le jeune âge commence donc pour la Chinoise cette existence particulièrement triste, que mènent toutes les femmes chez les peuples orientaux.

Aussi bien, de nombreux sacrifices, des offrandes et des libations répétées aux douze accoucheuses (1) n'accompagnent pas ordinairement sa naissance. Le foyer n'est pas en fête, la joie de la famille n'apparaît pas à sa venue : ce n'est pas l'enfant désiré, appelé; surtout, ce n'est pas l'héritier destiné à porter le nom des ancêtres et à perpétuer la race.

(1) Les heures du jour et de la nuit où l'accouchement a lieu.

Sa vie beaucoup plus renfermée que celle des femmes égyptiennes, mauresques, arabes, s'écoule tout entière à l'écart, dans la pratique des rites de l'intérieur.

En Égypte, les femmes fréquentent les bazars, circulent sur les places publiques.

Une Chinoise à pied est, ou femme du peuple portant des fardeaux et exerçant le métier de portefaix, ou bien une de ces femmes de races mêlées, appelées Cantonnaises.

Bien plus que les rites, l'usage de déformer les pieds la contraint à rester cachée et comme cloîtrée dans ses appartements.

Le jour des noces, tous les amis viennent complimenter les époux, et, à chaque visite, les entremetteuses emmènent la nouvelle mariée au salon, pour faire admirer ses pieds, qu'on décore des noms poétiques *de lis et de nénuphars d'or*.

II.

Les goûts diffèrent donc comme les climats.

N'est-ce pas l'habitude, chez nous, comme au temps de Térence, de voir les jeunes filles se serrer la taille jusqu'à l'étouffement ?

Dans cet ordre d'idées, le peuple chinois n'a pas craint de dépasser les dernières limites de l'absurde : ses caprices sont devenus de la cruauté, et on se sent douloureusement ému en voyant les femmes s'avancer en trébuchant, obligées à chaque instant de s'appuyer aux meubles et aux murailles de l'appartement : elles tomberaient vingt fois, sans le secours de leurs suivantes, ou si elles ne mettaient la main sur le bras ou l'épaule de leur mari.

Les versions les plus contradictoires abondent sur cette coutume, qui, sous prétexte d'un

raffinement de beauté, impose, depuis des siècles, aux femmes chinoises, de si cruelles tortures.

Des poètes indigènes ont célébré *les lis d'or*, sans en préciser autrement l'origine.

Quelques lettrés font remonter cet usage au règne de Kiagnan-Li-You, prince quelque peu excentrique, qui voulant, autre Procuste, rapetisser les pieds de ses filles et de ses concubines, n'aurait trouvé rien de mieux que de se servir du procédé indiqué. Ses courtisans, empressés de louer l'idée et de la mettre en pratique, auraient achevé de la rendre populaire.

D'autres pensent, non sans raison, qu'en brisant les pieds de leurs femmes, les Chinois ont moins voulu donner à leur démarche « le « balancement du saule agité par la brise, » que leur créer des mœurs sédentaires, motivées par leur *tempérament fougueux*.

Quoi qu'il en soit, la folie de l'habitude l'a emporté sur le bon sens : tous les efforts pour la déraciner ont été vains, et la jeune fille qui

n'aurait pas le pied comprimé trouverait difficilement à se marier.

Dans quelques provinces elle serait méprisée.

Vers 1845, l'empereur stigmatisa cet usage barbare, et rappela aux chefs de familles, qu'en l'adoptant, leurs filles seraient privées de l'honneur d'être admises dans le palais impérial.

On dit, du reste, ces dernières peu enthousiastes pour aller à Pékin mener une existence de recluses : elles s'en dispensent en usant volontiers de stratagèmes : certaines allèguent des infirmités imaginaires; toutes prétendent souffrir du supplice du pied déformé.

Le Chinois a donc tout défiguré, tout bouleversé : les maux vrais et réels ne lui suffisant pas, il s'est plu à en inventer d'artificiels; il aime la difformité, les monstres; il ne veut rien tel que l'a fait la nature, pas même la femme, qu'il s'évertue à contourner à sa fantaisie, comme les arbres de ses jardins.

Il y a des nations immobiles, sur lesquelles le temps n'exerce aucune action.

La Chine occupe le premier rang parmi ces peuples asiatiques, où ne règnent que les souvenirs. Le passé y décide du présent, et rien ne change dans les idées de la société. Les institutions antiques se conservent, — il est vrai, — mais avec elles règnent le vice, l'ignorance et la tyrannie.

LES ESCLAVES DU CAMBODGE.

I.

On ne juge pas seulement d'un peuple par les ruines de ses temples abattus, par des colonnes renversées, qui ornaient autrefois de majestueux portiques, par des inscriptions, plus ou moins intelligibles, destinées à perpétuer le souvenir d'une civilisation éteinte.

Si les récits merveilleux abondent sur Ang-Kor et Baï-on, ces antiques cités, aujourd'hui détruites, l'attrait n'est pas moins vif, quand les yeux se portent sur cette autre ruine qu'on appelle l'organisation politique et sociale du Cambodge.

La forme du gouvernement est la royauté la plus absolue.

Au sommet, le roi, unique propriétaire du sol, souverain seigneur et maître de ses sujets.

Au-dessous, tout un personnel nombreux de puissants mandarins, les uns chargés des divers services du palais, les autres du soin de l'administration et de la justice; puis le peuple, avec ses habitudes, sa religion et ses cérémonies; enfin les esclaves.

Le nombre de ces esclaves est de huit ou neuf mille. Leur condition a été réglementée par des ordonnances royales rendues en janvier 1877.

On les divise en trois catégories.

La première comprend les *esclaves à vie.*

Ce sont d'anciens révoltés ou de grands criminels condamnés à mort, dont la peine a été commuée en prison perpétuelle. Chaque membre de leur famille est lui-même réduit à l'état de servitude, et doit expier à perpétuité la faute d'un ancêtre qu'il n'a peut-être jamais connu.

On les appelle esclaves du roi (Neac-Ngear) : lui seul peut les rendre à la liberté, en récompense de services signalés.

Sur la proposition du *tribunal supérieur*, quelques-uns peuvent se racheter, quand ils ont su, par leur conduite, se rendre dignes de cette haute faveur.

L'esclave, dans ce cas, a le droit de choisir une résidence à son gré : il reçoit gratuitement une livre de riz par jour, une ration de sel, et un *tien* de sapèques, c'est-à-dire la valeur de 20 centimes, pour l'habillement; il ne doit annuellement au roi que trois mois de services; il est même autorisé à se faire substituer pour le travail des corvées et, au besoin, à racheter ces corvées au taux légal. Pendant les neuf autres mois de l'année, il peut indifféremment, et selon ses aptitudes, faire du commerce pour son propre compte, ou se livrer aux travaux de l'agriculture. La possession des choses mobilières lui est permise. Il a la faculté de contracter mariage, même avec une femme libre, comme la femme *Neac-Ngear* peut se marier avec

un indigène libre. Les enfants issus de ce mariage, quand leur nombre est supérieur à trois, suivent, les deux tiers la condition de la mère, le dernier tiers la condition du père.

Cet affranchissement, laissé tout entier au bon plaisir du souverain, est aussi rare qu'exceptionnel. Ceux qui n'en peuvent être l'objet demeurent sous le joug, soumis aux anciens usages.

Les crimes qui entraînent l'esclavage à vie, sont : les attentats contre la personne du roi, regardé comme un dieu, ou ces mêmes attentats contre l'inviolabilité des personnes de la famille royale.

On s'étonne, à juste titre, de voir *les prisonniers de guerre* subir le même sort que ces criminels.

Cette révoltante pratique est subordonnée, il est vrai, à un arrêt rendu par une haute cour; mais la volonté seule du chef de l'État l'emporte presque toujours sur la décision rendue.

Parmi ces Neac-Ngears les uns sont préposés à la garde des éléphants, à l'entretien des

écuries, ou travaillent aux arsenaux et sur les chantiers de construction des établissements d'utilité publique; les autres portent le palanquin royal, surveillent les entrées et sorties des nombreuses portes du palais, ou frappent le tam-tam. Leur costume ne dénote en rien la peine infamante qui leur a été infligée, et qu'ils subissent.

Les *esclaves de l'État*, ou de la deuxième catégorie, sont des condamnés en faveur desquels des circonstances atténuantes ont été admises, et des individus poursuivis pour crimes et délits qui ont trouvé un refuge dans la pagode.

Ces derniers consentent-ils à rester attachés au service du temple, ils jouissent toute leur vie du bénéfice du droit d'asile.

L'asile, ce droit longtemps sacré, et dont on constate l'existence chez presque tous les peuples primitifs, est donc, au Cambodge, détourné de ses origines et des idées communément répandues sur ce point. Ce respect pour les

lieux d'asile tenait, chez les païens, à cette opinion généralement admise, que la divinité se chargeait elle-même de punir le criminel qui, se réfugiant dans ses temples, venait se mettre sous sa protection; de sorte qu'on devait accuser d'impiété quiconque semblait vouloir lui ôter ce soin, en paraissant douter de sa justice. Cet usage, en soi, n'avait rien que de louable, puisqu'il n'était toléré qu'en faveur de gens plus malheureux que coupables, tels que les meurtriers involontaires. Chez les chrétiens, un certain esprit de douceur et de charité faisant place aux idées reçues, le droit d'asile devait avoir sa base dans un principe différent du paganisme. Ce droit ne fut établi que comme un moyen d'adoucir, à l'égard des délinquants, les rigueurs d'une peine, le plus souvent barbare, et de donner un refuge aux accusés non coupables que les formes arbitraires de la justice, à cette époque, ne protégeaient pas toujours. Telle est l'idée que le moyen âge s'est efforcé d'introduire dans le droit commun.

Au Cambodge, l'asile soustrait le criminel,

non seulement à la violence du châtiment, le débiteur à la dette, il supprime la peine; en un mot, il combat le droit. On va plus loin : certains de ces réfugiés privilégiés sont élevés à la dignité de bonze, quand on remarque chez eux de l'intelligence et des dispositions à remplir ces fonctions.

Ces asiles, toutefois, sont peu nombreux : nous ne trouvons pas, en dehors des pagodes, ce qu'on appelait l'asile séculier, qui, comme on le sait, devait se multiplier chez nous à l'infini : limité d'abord à la table du roi barbare, à sa demeure et à celles des grands seigneurs, le plus petit baron, par la suite, aurait cru déroger, s'il n'avait pu soustraire les malfaiteurs à la justice bourgeoise d'une ville du voisinage.

Les pagodes, on le voit, gîtent un personnel spécial et varié qui se recrute encore de la manière suivante. Un mandarin, pour attirer sur lui, d'une manière plus efficace, les grâces et les faveurs de Bouddha, ou à l'occasion de quelque

solennité, fait don à la bonzerie d'un ou de plusieurs de ses serviteurs, chargés à l'avenir de la propreté et de l'entretien du temple, du soin de labourer et ensemencer les terres y attenant, situation que le Cambodgien préfère quelquefois à sa liberté.

C'est parmi ces derniers que les bonzes des différentes sectes bouddhistes choisissent leurs espions, si redoutables à nos missionnaires, en temps de persécution.

Les esclaves susceptibles d'être *achetés*, *donnés* ou *revendus*, sont rangés dans la troisième catégorie.

Ce trafic s'est exercé, pendant de longues années, sur les rebelles et les captifs de petites peuplades sauvages, telles que les Kouys, les Penongs, ou sur des indigènes réduits ainsi que leur famille, nombreuse presque toujours, à la plus extrême misère.

Ces Penongs ou Kouys, de races nomades, rompus aux dures fatigues de la chasse et exercés journellement dans de véritables combats contre

les bêtes fauves, qui pullulent dans leur pays, étaient fort recherchés sur les marchés de Phnôm-Penh et atteignaient des prix considérés comme élevés, huit ou neuf cents francs. Un Cambodgien se payait au plus quatre cents francs, un Annamite, deux ou trois cents. La fille vierge Penong était achetée de mille à douze cents francs, prix ordinaire d'un éléphant de guerre bien dressé.

Les récits abondent sur l'organisation de cette industrie, qui s'est développée sur une très vaste échelle, et que nous ne pouvons mieux caractériser que par ces mots : *la chasse à l'homme.*

Ce fut, pendant des siècles, l'une des principales occupations de ces peuplades errantes, qui habitent les frontières encore mal définies du nord de la presqu'île de l'Indo-Chine, et vivent habituellement de pillage, après avoir élevé l'esclavage à la hauteur d'une institution commerciale.

Le prétexte ostensible de cette violation de la propriété et du droit des gens, était

l'antagonisme des sectes différentes auxquelles appartenaient les oppresseurs et les victimes; sans compter que la guerre, déclarée sous des prétextes au moins aussi frivoles, se chargeait de continuer cette œuvre de spoliation et de destruction.

Dans le Laos, par exemple, des explorateurs européens nous apprennent que la presque totalité des classes indigènes inférieures a disparu de son sol natal, et donnent sur ces dévastatrices incursions des détails qui dépassent, en atrocité, tout ce que l'imagination peut rêver de plus affreux.

Le 15 janvier 1877, Norodon I[er], en défendant expressément ces transactions, déclara qu'à l'avenir tout commerce de cette nature demeurait prohibé, et que quiconque enfreindrait sa volonté serait livré à la justice. Désormais, ces esclaves achetés jouissaient de la faculté de rachat : ils devaient, aussitôt les ordonnances royales promulguées, être conduits chez le gouverneur de la province chargé de dresser un contrat régulier, relatant l'acquisition

primitive, sinon les maîtres étaient déchus de leurs droits vis-à-vis d'eux.

II.

La population cambodgienne se compose des mandarins, des hommes libres et des esclaves.

Entre l'homme libre et l'esclave existe une classe particulière d'individus, appelés improprement *esclaves pour dettes*, et auxquels la qualification d'*engagés* semble mieux convenir.

On entend par engagé, tout débiteur d'une somme d'argent qui, ne pouvant se libérer, se donne en gage à son créancier. Cette aliénation provisoire de la liberté est pour le pauvre un mode légal de payement. L'avantage principal qu'il en retire est de ne pas payer d'intérêts, les travaux par lui fournis s'évaluant au cours normal du jour.

Sa situation, toutefois, ne laisse pas d'avoir de graves inconvénients. Tout ce qui se casse, se perd ou se détériore dans la maison lui est imputé à faute, et devient le prétexte de retarder, pendant des années, l'époque de sa libération; moyen aisé, mais odieux, d'accroître la somme due, quand il ne met pas l'engagé dans l'impossibilité de se racheter jamais.

Ceux de ces débiteurs qui n'habitent pas avec leur maître sont appelés *esclaves du dehors*. Cette quasi liberté leur est accordée sous certaines conditions; ils la mettent à profit, en travaillant pour leur compte personnel. S'ils sont en voyage au moment où le maître les requiert, celui-ci ne peut rien contre eux; mais si, étant présents, ils ne se rendent pas aussitôt à son appel, ils sont passibles d'amendes proportionnées à la durée de leur absence hors du logis.

Dans les familles riches, l'engagé fait la cuisine, ou se voit reléguer dans les écuries, dans les barques. Les gens de condition inférieure le considèrent comme faisant partie de

la maison : c'est l'homme de confiance préposé à la garde des coffres et armoires renfermant or et bijoux.

Sa rançon payée, il rentre dans tous ses droits. N'ayant été nullement marqué d'infamie, il peut aspirer aux fonctions publiques, briguer le mandarinat, revêtir la robe jaune des bonzes : aussi, il est commun de voir l'engagé de la veille, métamorphosé le lendemain en maître de son ancien créancier.

Telle est cette institution, à l'avance jugée et condamnée, si l'on admet pour principe que l'homme est essentiellement égal à l'homme sur toute la surface de la terre. Cette idée serait-elle contestée, que la raison et le droit auraient dû, depuis longtemps, avoir gain de cause sur ce point.

Depuis le 11 août 1863, époque à laquelle remonte notre protectorat sur le Cambodge, des polémiques se sont élevées à plusieurs reprises sur ce sujet.

Les moins osés, invoquant l'influence des

climats et d'autres circonstances extérieures, et de même, disent-ils, que l'enfant n'atteint que par degrés la force et l'intelligence; de même que tous les hommes ne sont pas égaux en vigueur et en esprit, émettent l'avis que les peuples n'arrivent que peu à peu au rang de nations civilisées; qu'il est inadmissible que le rang soit le même pour tous, parce que la vie des peuples présente les mêmes accidents que la vie de l'homme, laquelle est aussi inégale que celles des familles : d'où ils concluent qu'il faudra probablement bien des siècles écoulés, avant que la suppression de l'esclavage s'opère sur toute la surface du globe.

D'autres, moins timides ou plus pratiques, considérant surtout l'esclavage au point de vue des maux sans nombre qu'il entraîne à sa suite, remplis, d'ailleurs, de pitié pour ces malheureuses victimes vouées à l'oppression, et faisant abstraction des lois qui président aux évolutions de l'humanité, réclament avec insistance la disparition immédiate de ce qu'ils appellent une institution honteuse.

Comme on le voit, la solution de ce problème s'impose tous les jours davantage, et le temps n'est peut-être pas éloigné où ces esclaves de l'Extrême-Orient vont, enfin, voir lever sur eux l'aurore de la liberté.

OPIUM.

I.

Que n'a-t-on pas dit et surtout écrit contre l'opium?

Autant rééditer à ce propos toutes les billevesées des antagonistes de la nicotiane qui, depuis un siècle, ont attaqué le tabac et réussi à en accroître l'usage.

Les plaisirs et les goûts variant avec les climats, l'opium, à côté de ses détracteurs, a aussi ses thuriféraires, qui déclarent que ce suc épaissi des capsules du pavot calme les douleurs, procure le sommeil, guérit quelques-uns de nos maux, adoucit et rend supportable la plupart des autres.

Son action très appréciable sur le cerveau, en donnant aux idées quelque chose de riant et de tumultueux tout à la fois, provoque chez les Orientaux ces fumées de l'ivresse que les peuples du Nord demandent aux liqueurs fortes.

Cette excitation exige, toutefois, l'augmentation de l'usage de l'opium, et il ne paraît que trop certain qu'un attrait invincible ramène sans cesse vers ce plaisir fatal le malheureux qui l'a goûté une fois.

Alors apparaît l'abus, qui produit ces ravages effrayants observés chez les fumeurs invétérés.

Les effets de l'ivresse opiatique varient avec les caractères, avec les complexions. C'est une gaieté folle, chez les uns : ils rient, chantent, dansent; chez les autres, c'est une fureur aveugle poussée jusqu'aux actes de la plus épouvantable démence.

Avec le temps, cette impérieuse habitude d'intoxication entraîne, dans l'organisme de celui qui s'est laissé séduire par cette âpre saveur du laudanum, l'amaigrissement, la faiblesse, le tremblement, un état habituel de

tristesse, de stupidité, de somnolence qui le prive bientôt de toutes ses facultés : il meurt enfin, victime de cette passion; mais, auparavant, il tombe dans un abrutissement moral qui le dégrade, autant que les liqueurs alcooliques avilissent celui qui s'y livre habituellement.

L'Inde expédie en Chine ses diverses sortes d'opium dans des caises renfermant une centaine de boules de la grosseur d'un œuf d'autruche : au premier coup d'œil, un Chinois distingue aisément le Malwa, le Benarès et le Putna.

La vente de ce produit joue un grand rôle dans le commerce interlope, qui occupe le premier rang dans les échanges de l'Empire du milieu. Des dépôts flottants d'opium sont répartis un peu partout: au fond des baies, à l'embouchure des fleuves; des petites îles du littoral sont abandonnées par une sorte de concession tacite pour l'exercice de ce genre d'industrie.

C'est là que la contrebande fait élection de domicile. Des maisons anglaises et américaines

y entretiennent de petites flottilles armées en guerre, et prêtes à repousser par la force les visites des mandarins ou les attaques des pirates.

On constate que, depuis trente ans, les importations d'opium en Chine ont plus que triplé.

Prohibé d'abord sous le régime annamite, puis introduit en Cochinchine, par des contrebandiers, pour le seul usage des Chinois et de quelques riches indigènes, l'opium s'est répandu, depuis notre conquête, et jusque dans la basse population, avec une extraordinaire rapidité.

En 1864, la ferme d'opium figure au budget de la Cochinchine pour une somme de six cent mille francs environ.

En 1868, la même ferme est louée au prix de un million quatre cent cinquante mille francs.

En 1874, elle était adjugée à d'opulents banquiers chinois, moyennant la somme de deux millions huit cent mille francs.

Ces astucieux commerçants surent tirer un

excellent parti de ce privilège : de rapides fortunes s'édifièrent bientôt, en même temps que des véxations de toutes sortes étaient la conséquence inévitable de l'exploitation ombrageuse et tracassière de ce scandaleux négoce.

Pendant des années, les indigènes firent ainsi la douane sur notre propre territoire; en même temps que le droit de perquisitionner leur était accordé à toute heure, en tous lieux, même dans le domicile des Européens, ils étaient autorisés à sillonner les fleuves français de leurs flottilles, sous prétexte d'exercer leur commerce et de réprimer la piraterie.

Le monopole de ces avides concessionnaires a été supprimé, et pareille mesure devait être prise plus tard vis-à-vis du Cambodge.

Les Chinois fument l'opium, confortablement installés dans des établissements assez semblables à nos cafés : on y voit de très larges bancs en bois avec oreillers, et sur chacun d'eux se trouve un homme étendu, savourant la fumée odorante du narcotique.

L'Annamite, de mœurs moins raffinées, a créé et fréquente d'abominables bouges appelés *fumeries*.

Après avoir fait bouillir l'opium pour le dégager des impuretés qui en altèrent la saveur, le fumeur le recueille à l'état liquide.

A la pipe de bambou, longue de cinquante centimètres et percée à la façon de l'embouchure d'une flûte, s'adapte un fourneau, en forme de petite bouteille de terre rouge, dont l'orifice n'est guère plus large que la tête d'une épingle. Une aiguille d'acier présente à cette mince ouverture la petite boule d'opium, allumée à la flamme d'une veilleuse : après trois ou quatre aspirations, la dose narcotique se trouvant épuisée, le fumeur la renouvelle jusqu'au moment où les sensations agréables se font sentir.

LA FUMERIE.

Aussi peu instruits que les contemporains de Molière sur le *quare facit dormire* de l'opium, le sommes-nous davantage sur les rêves qu'il procure?

Et d'abord, l'opium donne-t-il des rêves?

Le récit suivant, trouvé dans les papiers d'un vieux fumeur, répond à cette question : une *espèce,* comme on dit en langage de palais.

I.

On était à la fin d'avril : pas une goutte d'eau tombée du ciel de la Cochinchine, depuis

six mois, n'était venue rafraîchir l'atmosphère embrasée ; à des journées lourdes et accablantes, qui se traînaient loin du pays, les unes au bout des autres, succédaient des nuits sans air et suffocantes.

Ce jour-là, le supplice avait été plus intolérable encore.

Le matin, comme il le faisait aux époques du courrier, Manoël avait posé au tagal, chargé de la distribution des lettres, son éternelle question : « Avez-vous quelque chose pour moi ? suivie comme d'habitude, de la même courte réponse : « Non, Monsieur. » Les deux coins de ses lèvres s'étaient relevés dans une nerveuse contraction, après quoi, il était retombé dans sa noire mélancolie, interrompue par de sourdes exclamations et les mots « traîtresse, infidèle, » sortaient de temps en temps de sa bouche.

Dans sa pensée, ces paroles s'adressaient à une ancienne maîtresse du nom de Pépita, qu'il avait connue autrefois à Paris, et dont le souvenir était resté ineffaçable dans sa mémoire.

Manoël aimait toujours cette femme et plus que jamais, avec un désir aigu et persistant. A certains moments, il eût voulu la déchirer de ses ongles, l'étouffer entre ses deux mains, mais, bien plus encore, il eût été heureux de la tenir dans ses bras, et de la couvrir de caresses et de baisers.

Manoël, Corse d'origine, après avoir habité le Tonkin pendant quelques années, se trouvait à Saïgon depuis trois ou quatre mois seulement. Pourquoi était-il venu en Cochinchine? à la suite de quelles circonstances s'était-il expatrié? Son mutisme étant toujours resté le même sur ce sujet, ses amis s'étaient cru obligés de respecter son silence.

Dans la soirée, Manoël avait pris sa pipe d'opium, dont le goût lui avait paru détestable : contre l'ordinaire, il avait ressenti tout à coup une extrême pesanteur à la tête, des tintements dans les oreilles; sa vue s'était obscurcie; à des vertiges avaient succédé des rêvasseries sans nom. Pour secouer plus vite la somnolence qui l'envahissait, il était sorti,

semblant méditer dans son cœur quelque noire vendetta.

Après avoir fait des lieues dans la campagne et à travers la ville, il s'était trouvé, vers le milieu de la nuit, sur la route qui conduit à Cho-lon, à l'extrémité d'une immense plaine, dont le sol est comme marqué d'un fer rouge.

Cette vaste solitude, appelée la *Plaine des Tombeaux,* entoure la ville de Saïgon d'une ceinture de tristesse et de désolation : çà et là, d'antiques sépultures quadrangulaires dépouillées de leurs incrustations, des tombeaux en ruine ; partout, des terrains nus, hérissés de hautes herbes flétries, prenant des figures étranges et semblant par moment se chuchoter à voix basse des histoires sinistres.

Il faisait une de ces belles nuits que l'on ne voit que dans l'Extrême-Orient.

Sur un ciel tout constellé de myriades d'étoiles scintillantes, la lune lentement montait, blanche, énorme : nuit brillante et ruisselante

de lumière vive et argentée, répandant ses clartés limpides sur tous les objets d'alentour; dans le lointain paysage, mangoustaniers et manguiers, bananiers et tamariniers, aréquiers élevés, goyaviers et pamplemousses, qui ornaient jadis, en ces endroits, les délicieuses maisons de plaisance des mandarins annamites dont les ruines se cachent aujourd'hui sous l'herbe, se montraient visibles comme en plein jour : mais Manoël allait indifférent au milieu de toute cette splendide poésie silencieuse de la nature et du ciel, et tellement hors de lui-même, que, tout seul, il parlait à haute voix et gesticulait, comme dans les tragédies.

Soudain, au détour du chemin, une forme humaine se dressa devant lui.

C'était une Indienne d'une taille élevée et d'attitude imposante. La noblesse de ses gestes se traduisait jusque dans ses moindres mouvements. Drapée à l'orientale, elle portait avec une certaine grandeur ses longs voiles blancs rejetés sur l'épaule, et le turban moucheté de couleurs vives posé sur sa tête, d'ou s'échap-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

pait le flot noir et ondoyant de sa chevelure révoltée contre un peigne d'argent en forme de diadème. A son cou, et descendant jusque sur la poitrine, étaient amoncelés des sequins, des piastres, des roupies, des colliers, des plaques d'or et d'argent. Aux poignets minces et ronds d'un bras charnu, sonnaient des bracelets à cinq rangs formés de petites boules d'or, reliées entre elles au moyen d'un fil de même métal. Ses longs doigts fuselés et relevés à la dernière phalange, ceints de bagues plates à fleur et à facettes, provoquaient les baisers.

Poussé par une irrésistible inspiration de jeune homme épris du surnaturel, le cœur plein de désirs ardents, Manoël, subitement conquis et dompté, s'était mis à suivre son étrange compagne nocturne. Tout en marchant, et quoique plongé d'admiration devant la beauté rayonnante de son guide, il ne laissait pas d'interroger, par la pensée, cette superbe créature à la figure de sphynx.

Joyau tombé dans la boue ; fleur cueillie dans toute sa fraîcheur et dans tout son éclat par

un richissime maharadjah, et respirée depuis par des narines grossières....

Peut-être avait-elle été tout cela....

Après dix minutes de marche, ils arrivaient devant la porte d'une maison de fâcheuse apparence, dont l'unique étage surplombait un rez-de-chaussée écrasé, étroit, éclairé extérieurement par des lanternes aux vives couleurs multicolores.

II.

C'était une fumerie d'opium, très fréquentée, de Cho-lon.

Dans le bouge, à peine éclairé par la lumière prête à s'éteindre d'une lampe puante qui se balançait au plafond, hommes et femmes étendus sur les banquettes, sur les nattes déployées à terre, attestaient, par leurs attitudes, leurs

délicat de l'art de la statuaire. Deux grands yeux de houris, noirs comme la nuit et brillants de vie, surmontés d'admirables sourcils et voilés de longs cils, éclairaient l'ovale gracieux de la face éburnéenne. Sous un nez droit, la bouche hardiment se dessinait, et les lèvres rouges, de ce rouge cru de la rose de Chine, charnues, humides, laissaient voir une double rangée de dents petites et entièrement blanches. Sur la gorge brune, les seins avaient la forme de deux cônes droits allant en décroissant et s'amincissant depuis la base jusqu'au sommet. La taille ondulante était souple comme un roseau.

Aucune physionomie. Les cheveux plantés bas indiquaient d'ailleurs que, sous ce front pâle, il n'y avait place ni pour les idées hautes, ni pour les sentiments nobles et généreux de l'âme, dont on ne voyait que l'admirable enveloppe.

L'Indienne, après avoir subi avec la plus complète indifférence l'inspection admiratrice dont elle était l'objet, avait présenté à Manoël

une pipe d'opium, que celui-ci avait portée machinalement à sa bouche.

A tout autre moment, et sous l'empire d'impressions moins sombres, il eût rejeté avec dégoût l'instrument qui lui était offert, et se fût enfui avec horreur de l'abjecte fumerie où il était inconsciemment entré. Mais que lui importait le lieu, le spectacle immonde qu'il avait sous les yeux? Quant à l'influence et aux effets pernicieux du terrible poison dont la vapeur suffocante lui étreignait la gorge et l'étouffait, il n'y pensait pas davantage. Ce qu'il voulait, à défaut de la cessation immédiate de ses douleurs, c'était du moins le sommeil profond, l'oubli passager de ses chagrins, l'anéantissement entier de son être et de ses facultés pendant quelques instants.

Le malade en proie à la souffrance exige-t-il de son médecin l'explication du *modus faciendi* des médicaments?

Que lui importait le remède, pourvu qu'il eût l'ivresse.

Ainsi pensait Manoël, et les minces filets de fumée que laissaient échapper ses lèvres silencieuses, montaient en légères spirales bleuâtres au-dessus de sa tête chevelue.

Quelques secondes après, il tombait inerte et comme foudroyé.

Les yeux, aux pupilles affreusement dilatées et grands ouverts, étaient effrayants d'immobilité. La peur et l'affolement peints sur la face livide et convulsée, indiquaient que le dormeur était en proie à une épouvantable hallucination, à un de ces affreux cauchemars pendant lesquels défilent toute une suite de fantômes d'êtres chers et perdus!

III.

On soupait dans l'un des plus somptueux restaurants du boulevard, renommé par ses potages à la bisque et le confortable de ses petits cabinets particuliers. Le grand salon du pre-

mier étage, tapissé de tentures rouges et or, éclairé par les cent bougies des candélabres se reflétant à l'infini dans les glaces, sur les dorures et les cristaux à facettes, était resplendissant de lumière.

Les filles, le feu dans la tête, l'éclat dans les yeux, le rire saccadé et strident sur les lèvres, montraient, à chaque propos grivois des joyeux convives, leurs dents fines et brillantes.

Pépita, dans une robe de satin rose, largement décolletée, découvrant ses superbes épaules, faisait sonner les lourds bracelets qui s'enroulaient autour de ses bras : deux émeraudes brillaient à ses oreilles.

Sous son sourire de jolie femme aux lèvres rieuses, se cachaient les instincts les plus pervers et les plus monstrueux.

A quinze ans, assoiffée d'indépendance, elle avait déserté un beau soir la maison paternelle. Ce n'est pas avec une grâce timide et le rose sur les joues qu'elle avait reçu ce premier baiser doux et mystérieux, qui trouble jusqu'au plus profond de l'âme; ce qu'elle devait être un

jour, elle l'était devenue de suite, avant que ses désirs se fussent émoussés. Depuis le départ de Manoël, elle avait bu à la coupe du plaisir, aimant surtout à changer d'échansons; et maintenant elle s'épanouissait dans l'accomplissement de sa destinée, en desséchant les cœurs et en tuant les âmes.

Émérillonnée, à demi grise, elle s'écria tout à coup, quand vint son tour de raconter une gaudriole :

« Je vais vous en dire une bien bonne. »

Mon premier amant était Corse et s'appelait Manoël : il m'aima d'une passion ardente, folle : joies, délices, il connut et ressentit toutes les ivresses, sous les ardentes étreintes et dans la flamme de mes baisers. Beau, fier, l'âme élevée; de plus Manoël était riche. Il donnait sans compter, et avant de les formuler, j'avais l'extrême plaisir de voir tous mes désirs et mes vœux satisfaits. Son petit hôtel de briques rouges de la rue Benouville avait été mis sur un pied extraordinaire : il y avait introduit

tout ce que le luxe peut inventer de plus somptueux et de plus raffiné. Soirées, bals et réceptions se succédaient souvent plusieurs fois par semaine. Au bout de quelques mois de cette vie enchanteresse, la ruine, sous la forme d'un carré de papier timbré, ne tardait pas à faire élection de domicile chez lui. Ce fut l'étincelle allumant une traînée de poudre.

Quelles vives espérances, cependant, l'amour ne donne-t-il pas à la jeunesse!

Un matin, Manoël tomba chez moi l'air triomphant. Sauvés! nous sommes sauvés! s'écria-t-il du plus loin qu'il m'aperçut : je croyais qu'il avait fait un héritage. « Apprête tes malles, nous partons dans huit jours pour le Tonkin. Ah! le Tonkin, ma chère Pépita, un pays où l'on n'a qu'à se baisser pour ramasser des pépites d'or à pleines mains, et avec cela des mines d'argent, des mines de cuivre, que sais-je; enfin là est la fortune, rapide, immense, telle que je la veux, telle que je la désire. »

A cette partie de son récit, la belle fille fut

interrompue par de bruyants éclats de rire : pendant cinq minutes, gais propos, inepties et calembours se mêlèrent aux heurts des verres et au bruit des assiettes, dans un brouhaha de conversations à haute voix.

Les fameuses pépites d'or du Tonkin avaient eu surtout le don de porter l'hilarité générale au delà de toute expression.

« Le plus drôle, reprit Pepita, après avoir rempli son verre, qu'elle vida d'un seul trait, c'est que mon amant s'était mis dans la tête de m'emmener et de me faire partager les aventures de ce périlleux voyage. J'avais cru, d'abord, qu'il plaisantait, mais il fallut bientôt me rendre à l'évidence, quand je le vis prendre, huit jours après, l'express de Marseille, où il m'avait fait promettre d'aller le rejoindre pour m'embarquer avec lui. Chaque jour, lettres et télégrammes se succédèrent, me rappelant l'exactitude et mes promesses, mais je crois inutile de vous dire que je m'abstins de me rendre au rendez-vous. Dans une lettre de quelques lignes, je fis comprendre à Manoël

que je n'étais pas femme à me payer de billevesées et encore moins de songes creux : qu'il voulût bien mettre seul à exécution ses ambitieux projets ; et voilà comment je me suis enfin débarrassée de mon premier amant, qui voulait me faire vivre de l'air du temps et pensait me griser de rosée. »

A peine Pepita avait-elle achevé ces paroles, que, mue par une commotion soudaine, elle se leva de table, la figure extraordinairement pâle.

« Mais le voyez-vous, dit-elle tout à coup, en indiquant du doigt un fauteuil resté libre : là,.... à cette place,.... il me regarde,..... il s'avance sur moi le poignard à la main ;.... » et affolée, les cheveux défaits, un cri rauque sorti de sa poitrine : puis, raide, froide, livide, les yeux hagards, elle était tombée à la renverse sur le parquet, en proie à une affreuse attaque de nerfs.

Les convives, qui n'avaient rien vu et surtout rien compris à l'incohérence de ses paroles, la supposant prise d'un accès subit d'aliénation

mentale, s'étaient précipités sur leurs manteaux et leurs pardessus, se hâtant de gagner la porte.

Comme le prince Ahmet des contes des *Mille et une Nuits*, qu'un talisman magique transportait immédiatement là où il voulait aller, Manoël, dans son rêve affreux, avait pénétré dans le salon, à la manière de Banquo venant assister au souper de Macbeth; invisible, mais présent pour Pépita, muet, les yeux enflammés, il n'avait perdu aucune des paroles prononcées par celle qui avait été sa maîtresse. Quoi! cette femme à laquelle il avait tout donné, ses belles années de jeunesse avec sa fortune, qu'il avait aimée avec une tendresse si complète, une foi si aveugle, non seulement elle l'avait lâchement abandonné pour se livrer avec plus de facilité à la débauche et à l'infamie, mais elle ne l'avait jamais aimé : il était honni, vilipendé, traité par elle comme le dernier des hommes. Cette femme n'avait pas même le saint respect

du souvenir des premières amours ! Et c'est alors que, dans sa rage, sa colère et son humiliation, Manoël avait levé sur elle son stylet et l'en avait frappée.

Quand le jour parut, l'affreux cauchemar s'était peu à peu dissipé.

Manoël s'éveilla les membres brisés; sur sa figure horriblement pâlie se lisaient toutes les souffrances de cette terrible nuit, et ses dents claquaient encore dans le frisson de la fièvre.

Le soleil mettant partout sa teinte criarde de clarté crue, jeta bientôt dans la pénombre ses nappes aveuglantes de lumière.

La fumerie d'opium était vide, Chinois et Annamites ayant fui depuis longtemps.

Ce fut l'éclair illuminant tout à coup l'esprit encore appesanti du dormeur.

Son argent, ses bijoux, en effet, tout avait disparu.

La belle Indienne l'avait dévalisé.

LAIDEURS.

I.

L'Annamite est le plus disgracié des Indo-Chinois de la race jaune, qui comprend, outre les habitants de l'Annam, les Chinois, les Cambodgiens, les Siamois, les Laotiens et les Birmans.

De taille moyenne, les jambes arquées, plus petit et moins vigoureux que les autres Asiatiques ses voisins, sa face s'aplatit, osseuse et losangique : il a le front bas et fuyant, les yeux obliques, étroits, avec les paupières bridées, les pommettes très saillantes, la barbe rare. Le nez aux narines écartées est non seulement le plus écrasé, mais aussi le plus petit des nez des Indo-Chinois. Les masses sombres

de ses cheveux se roulent en chignon ou flottent sur ses reins.

Cette tête coiffée du turban de soie noire, comme il sied à un notable, ou d'un crépon rouge ou bleu, quand il s'agit des mandarins, des interprètes ou des lettrés, reflète en somme tous les caractères particuliers à la souche mongolique, et peut paraître, à la rigueur, assez présentable.

L'homme du peuple, sampanier, coulie, cocher de voiture dite *malabar*, est simplement hideux.

D'un mauvais pantalon de calicot crasseux, retroussé jusqu'à la hauteur du genou, émerge un chétif torse cuivré, nu, ainsi que les jambes. Le gros orteil très écarté des autres doigts du pied, particularité spéciale à cette classe, lui a valu, de la part des Chinois, le surnom de Giao-chi (Doigts crochus).

Le visage bestial de cet homme est toujours immobile, inerte, et paraît pétrifié dans l'idiotisme : par indifférence ou dédain, soit plutôt

par abrutissement, aucun geste, aucune lueur dans le regard, rien sur cette face de bois.

La femelle de ce bizarre personnage n'est pas moins horrible, si on songe surtout à la facilité avec laquelle elle se livre à la plus dégoûtante prostitution; aucune pudeur, pas l'ombre du sentiment des moindres convenances : en pleine campagne, après un orage, cette femme sans vergogne se dépouillera de son pantalon et de sa blouse, accrochera le tout à un arbre, et, naturellement, attendra nue, à l'ombre d'un bananier, que le soleil, après avoir séché ses vêtements, lui permette de les reprendre et de continuer sa route.

Né laid, l'Annamite devient repoussant par suite de l'usage immodéré qu'il fait du bétel.

Les feuilles de cette plante, « genre poivre, » ressemblent à celles du citronnier. Son fruit, à peau verte et mince, de la grosseur d'une noix ordinaire, contient une amande dure et compacte. Elle croît volontiers sur les bords de

la mer, en rampant à la façon des lianes, et, dans ce cas, on lui donne des échalas pour la soutenir; on laj oint encore à l'aréquier, sur lequel elle s'enroule et grimpe de même que le lierre flexible. Elle a donné son nom à une préparation fort appréciée, dans la composition de laquelle entrent de la noix d'arec, de la chaux vive et du tabac. Par ses vertus astringentes et toniques, elle facilite la digestion, et par suite, les autres fonctions des organes intérieurs. C'est un agent puissant, qui relève la tonicité de la peau, empêche les sueurs excessives, en prévenant l'affaiblissement de l'être tout entier, supprime la fièvre, guérit les dysenteries, enfin calme les tortures de la soif.

Comme sur une feuille de papier à cigarette, le chiqueur étend avec précaution sur une feuille de bétel une petite quantité de chaux vive à l'état de pâte, rougie par de la teinture de curcuma et additionnée du quart ou de la moitié d'une noix d'arec. Ce petit paquet se mâche très lentement. Bientôt, toute la membrane buccale prend une teinte vineuse, et il en

découle une bave rougeâtre : on se figure aisément la bouche d'un individu à qui un choc violent vient de casser plusieurs dents. On peut suivre cet Annamite à la trace : partout, à chaque pas, il laisse derrière lui de larges crachats couleur sang, dont le pavé des carrefours est horriblement tacheté.

A la longue le bétel décharne les gencives, noircit l'émail des dents, le corrode, et finit par le détruire entièrement.

La physionomie ne laisse pas de se ressentir de ces effets désastreux.

Hommes et femmes, du moins pour l'Européen, sont voués désormais à la hideur et inspireront à perpétuité le dégoût.

II.

Au moral, l'indigène est rongé par toutes sortes de vices, au nombre desquels le jeu et la prostitution se disputent le premier rang.

Les maisons publiques constituent une des nécessités de la vie orientale. Dans les villes bâties sur le bord des fleuves, ces maisons sont aménagées dans des bateaux construits non pour naviguer, mais pour soutenir à flot un bâtiment en bois à deux étages avec chambres et salons. Ces établissements sont appelés « Bateaux des fleurs, » parce qu'ils sont très joliment ornés, peints et dorés, et qu'on y voit toujours des fleurs sur les croisées et les terrasses.

C'est une habitude, même parmi les gens mariés, honnêtes et sérieux, d'aller passer la journée dans un bateau de fleurs. Les femmes y sont établies à demeure; les unes chantent en s'accompagnant sur un instrument de musique, les autres jouent aux échecs et aux dominos en fumant la pipe et l'opium.

On va au bateau comme on va au spectacle ou à une partie de campagne.

Le fléau de la prostitution, avec toutes ses conséquences, s'étale plus hideux, en Chine, que partout ailleurs. On rapporte, qu'en temps de guerre, une des principales manœuvres mi-

litaires chinoises consiste à diriger du côté de l'ennemi des jonques chargées de femmes malades, dans le but de mettre hors de combat le plus grand nombre possible de soldats, en les envoyant à l'hôpital.

En Cochinchine, les maisons de femmes affluent principalement à Cho-lon : des rues entières en sont peuplées. Les colons s'y hasardent difficilement, les femmes chinoises aimant peu la fréquentation des blancs. Il en est de même pour les femmes annamites. Elles ne cèdent qu'à la coquetterie ou au besoin, jamais à l'affection. Les indigènes, pour traduire cette hostilité, disent à celles de leurs filles qui ont cédé à un Européen : « Vous n'avez pas de ventre; » voulant indiquer par là que ces femmes sont indignes de procréer sur le sol natal.

Des causes différentes jettent ces filles dans les voies fangeuses de la prostitution : le luxe attire les unes, la paresse séduit les autres, mais la misère joue le plus grand rôle dans le recrutement de cette armée du vice.

Le jeu, dans l'Extrême-Orient, est moins un amusement que l'aliment d'une passion effrénée. Bijoux, vêtements, titres de propriété sont jetés dans le gouffre et disparaissent bientôt sans retour. Des notables de villages, chargés du recouvrement des impôts, ne craignent pas de risquer le dépôt que la communauté leur a confié : on a vu des énergumènes jouer leurs femmes et leurs enfants, et, entre villages voisins, le jeu dégénère souvent en rixes sanglantes.

Le 22 août 1874, un décret supprimait, à partir du 1er janvier 1875, la ferme des jeux et des maisons de jeu dans toute l'étendue du territoire de la Cochinchine.

Des besoins impérieux d'argent ont aidé bientôt au rétablissement de l'ordre de choses primitif, et retardé pour longtemps encore la suppression de cette branche malsaine de revenus publics.

LE SAMPANIER.

I.

C'est par milliers que les sampans sillonnent les innombrables cours d'eau de la basse Cochinchine.

Sortes de gondoles grossières, en usage dans le pays, les sampans ne rappellent que de fort loin ces délicieuses embarcations d'agrément, aux cabines élégantes, dont les deux extrémités finissaient en gracieuses volutes recourbées, et que d'anciennes peintures vénitiennes nous représentent amarrées au pont du Rialto.

Sous le toit de feuilles de palmier desséchées de la barque légère, une natte roulée servan

de lit, un pot de chaux pour le bétel, un petit fourneau, un grand Bouddha : c'est tout le mobilier du sampan, toute la richesse du sampanier.

Toujours sur l'eau, toujours dans l'eau, toujours près de l'eau, cet indigène naît, vit et, souvent, meurt dans son bateau.

Le sampan est son habitation, son gagne-pain et celui de sa famille.

La natte déroulée et le passager installé de son mieux dans la frêle embarcation, le sampan s'ébranle doucement.

L'homme et la femme suffisent pour le conduire : ils sont debout, et rament en poussant devant eux. La femme appuie à l'avant sa longue perche du côté gauche; à l'arrière, le mari, monté sur la poupe, joue d'une rame appuyée sur le tranchant circulaire d'une pièce de bois élevée, tout en manœuvrant avec le pied un gouvernail à haute tête.

Le Donnaï, que peuvent remonter les plus forts bâtiments, mesure, à Saïgon, quatre cent

cinquante mètres de largeur. Il dévore ses rives, recouvertes de la boue que la marée laisse en se retirant. Ses eaux jaunes, avant d'aller se perdre à cet étoilement fluvial formé par son croisement avec le Soirap et la rivière de Bien-Hoa, charrient sans cesse des débris de toutes espèces, grêles végétations qui ont rampé sur ses bords. Ses larges berges sont plates et monotones, à peine quelques palétuviers vaseux, de rares palmiers d'eau rabougris se glissant dans la bordure; au loin, s'étendent des pâturages humides, entrevus à travers les larges éclaircies.

Toute la basse Cochinchine est traversée par d'immenses fleuves qui couvrent le pays comme un gigantesque réseau : le Mé-Kong, ou fleuve du Cambodge, qui prend sa source dans les montagnes du Thibet, et dont l'embouchure se dessine en un sinueux Delta de cinq bras; le Soirap, grossi de la réunion de la rivière de Bien-Hoa et de la rivière de Saïgon; le grand Vaïco, qui vient tomber dans le Soirap, à cinq ou six milles de son embouchure.

Au nombre des rivières de moindre importance figurent le Donnaï et le Dan-Trang, qui, reliés entre eux et au Soirap par de larges canaux, sont choisis de préférence par nos bâtiments pour remonter dans l'intérieur du pays; puis le Thi-Vaï, qui se jette dans la mer près du Donnaï; le Cua-Lap et le Rach-Lap, qui, venus de la région de Baria, baignent la presqu'île du cap Saint-Jacques.

Tous les voyages et transports se faisant au moyen « de ces chemins qui marchent, » on a peine à se figurer la quantité d'embarcations qui circulent dans ces inextricables arroyos.

Bateaux de toutes dimensions, navires à voiles et à vapeur, chalands, jonques de commerce et jonques de guerre, remontent et descendent sans cesse ces rivières et les sillonnent dans tous les sens.

Les jonques plus nombreuses, et surtout plus curieuses, viennent de Chine.

La jonque de commerce est un navire grotesque, en forme de caisse rectangulaire : sur son pont s'élèvent trois espars à peine dégros-

sis, ressemblant moins à des mâts qu'à de grands arbres morts. La poupe, étagée en château de cartes et surmontée d'un pavillon jaune et noir, domine la proue ornée de deux yeux hagards grossièrement dessinés, donnant à ces masses lourdes et disgracieuses on ne sait quelle apparence de phoque effarouché. Elle est armée de cinq ou six canons de bois cerclés en fer, dont l'équipage se sert pour se défendre contre les agressions des pirates, ou pour exercer lui-même la piraterie. Les ancres en bois, l'énorme gouvernail, l'épais tissu ligneux fait de rotin ou de natte de jonc qui sert de voiles, les lanternes aux écailles de placunes, tout étonne et confond dans ce bizarre assemblage, curieux spécimen de l'enfance de la navigation

La jonque de guerre est mieux équipée : elle porte pour écusson le dragon impérial aux replis verdâtres et à la queue sanglante ; les sabords peuvent livrer passage à la volée d'énormes canons de fonte ; la mâture laisse toujours beaucoup à désirer, et les voiles, voiles de cutter, voiles latines, voilis ou plus souvent

voiles carrées, n'ont pas de nom déterminé. Cinquante ou soixante hommes, en chapeaux pointus, composent l'équipage. Quant au capitaine, campé fièrement en haut de la poupe, il donne ses ordres et dirige la manœuvre, un éventail à la main, abrité sous un large parasol.

Cependant, le sampan continue sa course légère parmi tous ces navires étranges, et à ce spectacle ondoyant et divers se mêle l'impression de cette chose profonde, inconnue, mystérieuse, qu'on appelle la rivière, où l'on croit voir le soir des êtres qui n'existent point, où l'on croit entendre des bruits que l'on ne connaît pas!

II.

Les Annamites savent par cœur de petites chansons de deux vers, exprimant la plupart

des sentiments et des circonstances de la vie. Ces chansons se chantent partout, aux champs, sous la paillotte, sur les bateaux, surtout en ramant. De temps en temps les sampaniers font entendre de ces airs rudes et criards, qui, perçus à distance, ont une sorte d'harmonie sauvage : la femme commence, et, la tirade terminée, le mari reprend la strophe suivante, et ainsi de suite, en alternant.

Tous les hommes du peuple ont leurs chansons populaires.

C'est ainsi que chantaient, sur un rythme mélodieux dont l'effet consistait à prolonger et à embellir le son d'une syllabe, ces gondoliers d'autrefois, disparus avec l'indépendance de Venise! quelques-uns savaient de longues tirades de l'Arioste et du Dante.

On doit à Jean-Jacques Rousseau la connaissance de plusieurs de ces barcarolles, tenant le milieu entre le *canto fermo* et le *canto figurato,* se rapprochant du premier par une déclamation de récitatif, et du dernier par d'interminables roulades.

Le sampanier est presque toujours doublé, par tempérament, d'un adroit contrebandier.

Son habileté, dans ce cas, égale son audace. Stimulé par l'appât du gain, il se charge indistinctement de tous les objets, même les plus volumineux et les plus difficiles à soustraire à la surveillance du fisc. Il franchit les barrières les mieux gardées par une variété infinie de ruses et par mille moyens ingénieux, après avoir vainement employé la corruption. Ces procédés indiquent les inépuisables ressources de son esprit, et la fraude se fait malgré tous les obstacles : plus la barrière est élevée, plus elle est facile à franchir; mais il sait aussi qu'opposer la force à la force, c'est engager une lutte malheureuse et défavorable où il finit toujours par succomber.

Le sampanier saura également, à l'occasion, se transformer en pirate des plus dangereux.

Les pirates ont de tout temps terrorisé les mers de Chine.

La nuit est le moment où ces forbans, sortant de leurs repaires, mettent au vent les voiles triangulaires de leurs jonques mouillées à l'embouchure des fleuves, et rôdent autour des îles du littoral comme, à l'entrée des cases des habitants, la naja de l'Inde au cou noir de venin ou le tigre affamé du Bengale. Quand les villes imprudentes qui s'endorment sans gardes et sans fanaux, se réveillent aux cris des indigènes, les vautours des mers de Chine se sont envolés avec leur proie, gagnant le large en toute hâte; et les premières clartés du jour voient les ailes de leurs vaisseaux blanchir dans le lointain horizon.

A une certaine époque, la piraterie prit des proportions formidables : des mandarins disgraciés purent réunir jusqu'à huit cents jonques montées par soixante-dix mille corsaires. Plus d'un honnête commerçant fut soupçonné de verser annuellement une prime d'assurance entre leurs mains; et c'est en gagnant à prix d'or quelques-uns de ces chefs de bande, en les opposant adroitement les uns aux autres,

que l'ont parvint à combattre les progrès de leurs brigandages.

Aujourd'hui encore, les pirates se recrutent parmi les sampaniers, et plus d'un chef actif, adroit, impitoyable, tel en un mot que doit être un chef de bandits, a commencé ses premières armes en montant un modeste sampan.

Il y a dans la ville de Cho-Lon un grand pont où se font ordinairement les exécutions capitales. Là, les condamnés sont rangés en ligne, la tête baissée et le cou nu. Au signal donné par le gong, l'exécuteur laisse retomber son sabre, affilé comme un rasoir, et la tête d'un pirate roule dans l'arroyo, dont l'eau est bientôt teinte de sang. La lame du bourreau se lève souvent huit ou neuf fois, et huit ou neuf têtes grimaçantes s'en vont l'une après l'autre au fil de l'eau. Le dernier supplice est subi par ces pirates avec le sang-froid le plus imperturbable et le plus profond mépris de la mort.

Armés, instruits à combattre, ces prétendus barbares peuvent devenir extrêmement redoutables. Ils ont le nombre, l'insensibilité physique; ils vivent de rien, meurent comme rien.

POULO-CONDORE.

I.

Poulo-Condore est le pénitencier de la Cochinchine.

Le groupe volcanique des îles Condore est situé dans la mer de Chine, à 80 milles de l'embouchure du Mé-Kong et du cap Saint-Jacques, sur la route de Singapore à Saïgon, par 8° 37′ de latitude nord et 104° 14′ de longitude est.

Leur dénomination malaise signifie : « Iles des Reptiles. »

La plus grande des îles qui composent cet archipel est Poulo-Condore, d'une superficie de 5,464 hectares; sa longueur est de huit

lieues sur deux de largeur. Elle s'élève brusquement au-dessus du niveau de la mer, et les navires allant du détroit de la Sonde en Chine viennent la reconnaître.

Les indigènes qui l'habitent, la plupart Annamites, au nombre de sept ou huit cents, y cultivent le maïs, le riz : ils ont des chevaux et des buffles, recueillent des nids d'hirondelles, des écailles de tortues, et fabriquent du nu'oc-man (saumure) aussi parfumé que la canelle. Leur nourriture habituelle se composede poisson et de gibier.

Vers 1702, les Anglais fondèrent dans ces parages une factorerie dont les ruines se voient encore aujourd'hui. Antérieurement, le groupe avait été visité par des marins espagnols. Lors de l'occupation française, on trouva, enfouies dans le sol, des monnaies à l'effigie de Charles-Quint, au millésime de 1520.

En 1780, les bâtiments du capitaine Cook y reçurent l'hospitalité, au nom de l'évêque d'Adran.

Le traité de 1787, avec Gialong, céda ces îles à Louis XVI, en toute propriété et souveraineté.

Poulo-Condore fut réoccupée, au nom de la France, en 1861, et l'année suivante l'amiral Bonnard y établissait une maison de détention.

Ce pénitencier reçoit des prisonniers de catégories diverses : ceux dont la peine peut s'élever de une année d'emprisonnement à dix ans de réclusion ; d'autres, condamnés soit au bannissement, soit à des peines afflictives et infamantes, sauf en ce qui concerne les condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité ; enfin, les prisonniers pour rébellion, affectés aux travaux d'utilité publique, et les prisonniers de guerre, à qui on donne des concessions de terrain. L'effectif moyen de ces diverses classes de détenus est de cinq ou six cents. (*Décret* du 14 juillet 1869, § 2.)

II.

La grande Condore est séparée de la petite Condore ou Baï-Kan par un large canal, qui se dessèche ordinairement à marée basse.

Cette île de Baï-Kan fut, dans le courant de l'année 1883, le théâtre d'un événement non moins terrible que sanglant.

La garnison, formée d'une compagnie d'infanterie de marine, ayant été dirigée sur le Tonkin, les détenus résolurent de mettre à profit cette circonstance, et se révoltèrent.

Dans cette île de Baï-Kan, distante à peine de quelques milles de l'établissement central, cent soixante détenus, parmi lesquels se faisaient remarquer des malfaiteurs de la pire espèce, dont plusieurs s'étaient déjà signalés par toutes sortes de crimes, étaient placés sous la garde de quelques miliciens, aussi peu équipés qu'expé-

rimentés. Condamnés, eux aussi, ils vivaient avec les prisonniers dont ils avaient la surveillance dans une promiscuité presque journalière, jouant et fumant avec eux, mangeant à la même gamelle. Mettant bas les armes au premier signal de la révolte, ils laissèrent égorger plusieurs de nos compatriotes, les nommés Cabilie, Dulong et Bidault, gardiens en sous-ordre du pénitencier, sans tenter le moindre effort pour venir au secours de ces malheureux.

Une condamnation aussi juste qu'exemplaire devait, à quelque temps de là, donner satisfaction à l'opinion publique, que la mort tragique de ces trois victimes avait singulièrement impressionnée.

Les rebelles comparurent, au nombre de quarante et un, devant la cour d'assises de Saïgon.

Aux termes de l'arrêt de la cour, du 28 février 1884, vingt-huit d'entre eux furent condamnés à des peines variant entre vingt années de travaux forcés et cinq ans de réclusion; quatre autres, aux travaux forcés à perpétuité; en-

fin, les neufs derniers subirent la peine capitale, la cour ordonnant que l'exécution aurait lieu au pénitencier de PouloCondore, en présence de tous les prisonniers.

Le journal *le Saigonnais*, rendant compte de cette importante affaire, dans son numéro du 2 mars 1884, s'exprime en ces termes :

« L'audience a démontré qu'à Poulo-Condore, pas plus qu'à l'île Baï-Kan, il ne pourrait exister de sécurité véritable pour les Européens, tant que subsisteront les errements suivis jusqu'à ce jour par la haute administration du pénitencier.

« A Poulo-Condore, il n'y a pas de bagne proprement dit, puisqu'un établissement de ce genre ne peut exister qu'en vertu d'un décret ; tout le monde sait, cependant, qu'en fait, le pénitencier reçoit non seulement les indigènes condamnés à plus d'une année d'emprisonnement, mais encore ceux qui sont frappés des peines les plus graves, la réclusion, les travaux forcés à temps et les travaux forcés à perpétuité. Ces derniers sont évidemment des mal-

faiteurs de la pire espèce, et devraient, comme tels, être soumis au régime le plus dur, être astreints aux travaux les plus pénibles, la loi étant formelle à cet égard.

« Il n'en est rien cependant, et leur condition peut devenir des plus sortables, s'ils sont doués de la moindre aptitude professionnelle.

« A Poulo-Condore, en effet, on s'inquiète peu que la peine soit ou non exécutée avec sa signification légale; ce qu'on recherehe avant tout, c'est qu'on puisse tirer profit des services que peut y rendre un détenu.

« Peu importe, par exemple, que ce soit un condamné aux travaux forcés à perpétuité; s'il est ouvrier habile, sa situation va se ressentir de ses aptitudes, et, sans qu'on l'ait soumis à la moindre épreuve, on l'enlèvera immédiatement au régime du bagne pour le faire, comme on dit vulgairement, travailler de son métier. Il sera bien traité, jouira d'un certain bien-être et d'une liberté relative, tandis qu'à côté de lui l'indigène condamné à une simple peine d'emprisonnement subira, lui, en réalité, la peine des travaux

forcés, parce qu'il n'aura pu faire preuve de la moindre aptitude.

« Il en sera de même si, sous la veste du condamné, quel qu'il soit, on a pu découvrir un cuisinier émérite, un *boy* agréable, un jardinier ou un blanchisseur habile ; quelle que soit la peine prononcée contre lui, vite on s'empressera de le soustraire au régime du bagne pour le mettre au service d'un Européen.

« C'est au milieu du plus doux *far niente* que cet heureux criminel subira alors ce qu'on est convenu d'appeler, à Poulo-Condore, la peine des travaux forcés.

« A Saïgon, un honnête Chinois devra travailler du matin au soir pour blanchir le linge de plusieurs familles ; à Poulo-Condore, le châtiment exemplaire consistera à blanchir celui de monsieur l'administrateur !

« Nous pourrions multiplier les exemples, si nous ne craignions de donner trop d'étendue à un simple compte rendu.

« Nous en avons dit assez pour prouver que la loi était ouvertement violée là où il importe

qu'elle soit le plus respectée, et que la surveillance manquait absolument là où elle était le plus indispensable.

« La triste conséquence de cette incurie, de ce relâchement, de cet oubli du devoir, elle s'est manifestée aux débats de la cour d'assises de la façon la plus lamentable : Cabilie et Dulong, traîtreusement assassinés, Bidault laissé pour mort sur la plage, sont là pour attester que nous avons raison ; car ils resteront dans le souvenir de tous comme les victimes les plus déplorables des systèmes pénitentiaires.

« Cabilie, Dulong, Bidault, ils étaient condamnés d'avance en mettant le pied sur l'île de Baï-Kan, ils devaient infailliblement tomber sous les coups de l'escouade de malfaiteurs placés sous leurs ordres, le jour où il leur aurait convenu d'exiger un travail sérieux, une obéissance quelconque d'ouvriers de cette sorte.

« Les regrets que nous leur devons, la pitié qu'ils nous inspirent, nous font un devoir de faire entendre ici des protestations indignées ! »

III.

Pour compléter l'ensemble du régime pénitentiaire de la Cochinchine, en matière *indigène*, ajoutons que les peines de moins d'une année d'emprisonnement sont subies, soit dans la prison centrale de Saïgon, soit dans les prisons d'arrondissement. Comme maison de police municipale, la prison de Saïgon reçoit tous les délinquants sur le sort desquels il ne peut être statué sur l'heure; comme maison d'arrêt, tous les inculpés mis à la disposition du procureur de la république, et ceux contre lesquels des mandats de dépôt ont été décernés par l'autorité judiciaire et les magistrats compétents; maison de justice, elle enferme les accusés qui doivent être soumis à l'arrêt de la cour criminelle, et comme maison de correction, tous les individus condamnés par les tribunaux de répression à une peine moindre d'une année.

La prison de Saïgon, construite en 1863, peut contenir de 600 à 650 détenus. L'effectif ordinaire ne dépasse pas 250 prisonniers, composés, dans une notable proportion, de Chinois arrêtés pour défaut de cartes de séjour, de gens en prévention et de condamnés à une peine de moins d'une année d'emprisonnement. Ces derniers sont employés dans l'intérieur de l'établissement, et suivant leurs dispositions, à divers travaux.

Les prisons d'arrondissement ont une organisation analogue à celle de la maison centrale. Les plus importantes sont celles de Cholon et Bien-Hoa. Le travail y est intérieur ou extérieur.

En entrant dans la prison, tous les condamnés sont photographiés. Une des épreuves est jointe à l'extrait du jugement destiné aux autorités chargées de rechercher les condamnés évadés; l'autre reste au greffe du tribunal, pour être annexée à la minute du jugement de condamnation.

Une commission gratuite de surveillance est

instituée près de ces divers établissements. Les membres qui la composent de droit sont : le directeur de l'intérieur, président; le président de la cour d'appel; le président du tribunal de première instance; le procureur de la république; le maire de Saïgon; des membres ordinaires, au nombre de cinq, en font partie, après présentation du directeur de l'intérieur.

La commission tient ses séances une fois par mois, et ne peut délibérer qu'autant que six au moins de ses membres sont présents. Ses délibérations sont prises à la majorité des membres présents. La voix du président est prépondérante, en cas de partage. La remarque suivante était faite dans son rapport annuel de 1882 :

« En général, les prisonniers sont faciles à conduire : ils acceptent avec soumission la discipline de la prison, paraissant n'avoir aucune de nos idées à l'égard de l'infamie qui s'attache à une peine plutôt qu'à une autre. Prévenus et condamnés vivent sur un pied d'égalité parfaite. Il serait de l'intérêt du prin-

cipe civilisateur que nous représentons, de réagir le plus possible contre cette indifférence, et de faire naître chez l'Annamite des sentiments d'honneur et de fierté, qui lui feraient envisager la condamnation à une peine infamante ou le simple contact avec les criminels comme une honte. Voilà pourquoi nous devons chercher à organiser nos prisons comme en Europe, et nous attacher à établir des séparations entre les diverses catégories de prisonniers, qui feront comprendre aux Annamites l'importance que nous attachons, nous, civilisés, à ces questions. »

La peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité se subit, soit en France, soit sur le territoire d'une ou de plusieurs possessions françaises autre que l'Algérie.

Cette partie de la législation pénale de la Cochinchine relative à la transportation, décrétée en 1869, a successivement subi diverses et importantes modifications.

L'article 1er du décret organique du 14 juillet 1869, *in fine,* pose, en principe, que « les con-

damnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité seront envoyés en France, pour y subir leur peine. » Ce système devait rester en vigueur jusqu'en 1879.

Le 15 octobre 1879, un décret du président de la république rendit exécutoire, sous certaines réserves, au territoire de la Cochinchine, la loi du 30 mai 1854, sur le mode d'exécution de la peine des travaux forcés soit à temps, soit à perpétuité.

Ce décret porte :

Article premier : « La loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés est rendue exécutoire, en Cochinchine, sous les modifications suivantes : 1° La peine pourra, selon la décision de l'autorité locale, être subie, soit dans la colonie où la condamnation aura été prononcée, soit dans un des établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie ou de la Guyane. 2° Quand le libéré sera autorisé à s'absenter momentanément de la Cochinchine, il ne pourra se rendre ni en France, ni dans les autres colonies françaises. 3° Les peines prévues

contre les évasions seront applicables à dater de la mise à exécution de la peine. »

En pratique, et d'après les prescriptions édictées par ce décret, on distingue, au point de vue de la transportation, les coupables qui ont été frappés par les juridictions françaises, et les individus qui ressortissent de la juridiction des tribunaux indigènes.

Pour les premiers, le décret du 30 mai 1854 est applicable, en Cochinchine, avec les modifications établies par le décret du 10 mars 1855.

Quant aux seconds, il a paru difficile d'admettre que le régime des travaux forcés leur serait appliqué, par raison d'analogie. L'envoi hors de la colonie, pour ces derniers, est donc limité : 1° aux condamnés à mort, qui auraient été commués, par une décision spéciale du président de la république, en travaux forcés ; 2° à ceux qui auraient été condamnés à l'exil. Les premiers sont assimilés purement et simplement aux transportés de droit commun ; pour les autres, quand l'administration estime qu'il y a avantage à les éloigner de la Cochinchine,

on les envoie à Toulon, où leurs services, dit-on, sont appréciés par l'administration maritime. Le port de Toulon garde ainsi ceux dont il peut avoir besoin.

Certains de ces condamnés sont envoyés, de préférence, à la Guyane. Là, ils contractent un engagement de travail et sont mis, à leur arrivée dans la colonie, à la disposition de l'administration ou de ceux des habitants, qui en font la demande.

La durée de leur éloignement ne peut être étendue au delà de la durée de la peine prononcée contre eux par l'arrêt de la cour d'assises. A l'expiration de leur peine, si ces individus désirent quitter le lieu de leur exil, ils peuvent le faire sans difficulté.

Les Annamites exilés ne sont jamais confondus avec les condamnés aux travaux forcés, pour qu'ils ne puissent puiser à ce contact, dit la circulaire du ministre de la marine et des colonies, les vices qui pourraient, à leur retour en Cochinchine, les rendre dangereux pour la tranquillité de la colonie.

L'ENNEMI.

Ce n'est pas la fièvre des pays chauds, dont les horribles frissons vous prennent à heure fixe, sans repos ni trêve, et vous couvrent d'une sueur d'agonie, en vous broyant dans une étreinte mortelle, — hideuse mégère assise à votre chevet avec cette soif ardente que rien n'apaise, — et cela pendant de longs mois, au milieu des affolements, des hallucinations et des cauchemars;

Ce n'est pas l'anémie, cet autre fléau des tropiques, qui jaunit, cave les yeux, émacie, rend épouvantable à voir, et vous transforme en pâle convive au teint blafard et aux ongles bleus, dont le cœur se soulève à tout ce qu'il tente d'approcher de ses lèvres, perdu s'il ne mange pas;

Cet ennemi, plus terrible que les fameux

Cet ennemi,

C'est le soleil !

Tous les matins, à la même heure, il se lève, inexorable dans sa régularité : sans nuages et sans fraîcheur, à peine se balance-t-il, comme un énorme globe de feu aux reflets jaunes ou rouges, qu'on sent déjà l'impression énervante de son lourd flamboiement.

Vers le milieu du jour, à l'heure où la sueur ruisselle à flots des membres abattus, où l'homme haletant retient fortement son haleine dans la crainte d'aspirer des flammes, cet implacable soleil darde au dehors ses rayons ardents qui donnent la mort : des maux de tête, des étouffements suivis de vertiges et de vomissements la précèdent ordinairement; le pouls, qui était d'abord plein, faiblit, et la vie s'envole dans quelques efforts pénibles de respiration.

Le plus souvent la mort est foudroyante : l'homme frappé n'est plus qu'un cadavre.

petites espèces s'attaquant aux insectes, aux oiseaux et aux rats, jusqu'à celles qui atteignent les grandes proportions et engloutissent les plus gros animaux, gazelles, cerfs, bœufs;

La cobra capella, remarquable par sa tête triangulaire et l'irrégularité de son allure, fuyant non en rasant la terre comme nos couleuvres, mais en faisant décrire à son corps long et flexible de hautes courbes perpendiculaires, telle enfin qu'elle est représentée sur les monuments de l'antique Égypte;

Serpents à lunettes, ainsi nommés à cause d'un trait noir au-dessus du cou figurant assez exactement une paire de lunettes;

Vipères noires au venin foudroyant, semblables à la vipère de l'Inde appelée Naja;

Serpents python ou boas, dont la présence a été constatée à bord de nos navires, où ils trouvent moyen de pénétrer à l'aide des chaînes des ancres par les écubiers des bâtiments;

Infiniment plus à craindre que toute la faune et la flore réunies des pays orientaux;

LA NUIT DANS L'EXTRÊME-ORIENT.

Quand la dernière vapeur de lumière rougeâtre s'est évanouie du côté du couchant, et que la nuit est venue, tout un monde étrange s'éveille dans la solitude et le silence.

Aux animaux qui, les uns par l'éclat de leurs couleurs, l'agilité de leur course, les autres par la rapidité de leur vol, par la fraîcheur et l'agrément de leur parure, répandaient pendant le jour l'animation et la vie, succèdent d'innombrables bêtes de nuit dont les yeux brillent dans l'épaisseur des bois.

Le fourré s'agite, le buisson remue, l'étang gémit.

Il y a dans l'air d'imperceptibles bruits, des frôlements d'ailes, des grincements et des

sifflements inconnus, accompagnés d'un long bourdonnement formé par le cri de milliers d'insectes.

Bientôt la lune se montre au-dessus des cocotiers et des tamariniers : ici, sa vive clarté dort, sans mouvement, sur les gazons, où brillent les lucioles; là, elle descend dans l'intervalle des arbres, et envoie sa lumière jusque dans les plus profondes ténèbres.

Le fleuve qui coule entre ses rives bordées de palétuviers, tour à tour se perd dans la forêt, et tour à tour reparaît en nappes plus brillantes.

C'est l'heure où le jecko, sorte de salamandre nocturne, au corps recouvert d'écailles parsemées de tubercules grisâtres et aux longues pattes armées d'ongles crochus, fait entendre sa voix triste et monotone.

Pendant qu'il jette ainsi, jusqu'à sept fois, sa note cuivrée qui va en s'affaiblissant, les étoiles s'allument une à une en haut du firmament.

La voie lactée, cette ceinture céleste des nuits sereines, promène lentement sa lueur blanche et laiteuse au milieu des constellations de Cassiopée, de Persée, des Gémeaux, du Centaure, et de l'arc du Sagittaire.

Plus loin brille la grande Ourse, ou char des esprits, avec ses quatre roues resplendissantes.

Un peu plus bas, Orion pique, en forme de râteau, ses trois clous d'or dans la profondeur du ciel.

De temps en temps, une pluie d'étoiles tombe de la voûte éthérée. Elles semblent s'enflammer, et *filent* avec une extrême rapidité. Pendant leur course dans l'espace, elles lancent des étincelles, et laissent derrière elles une traînée lumineuse accompagnée de détonations aussi fortes que celles d'un coup de tonnerre.

« L'univers est une sphère infinie dont le « centre est partout et la circonférence nulle « part, » a dit Pascal.

— Comment peindre ces nuits d'Orient, où le frémissement de la brise et le murmure lointain de la mer ressemblent à un concert harmonieux, où toutes choses, depuis le flot jusqu'à la plante, depuis la plante jusqu'à l'arbre, parlent un sombre et mystérieux langage?

Parfois, il arrive que l'air devient brûlant, comme s'il était lancé par la gueule d'un four : chaleur lourde, accablante, qu'on redoute, qu'on voit venir avec terreur, apportant avec elle la fièvre, l'anémie, quelquefois la mort. Sous un ciel immobile, plombé, irrespirable, de grandes chauves-souris aux ailes étendues, dont le vol ressemble au déploiement soyeux d'une étoffe noire, passent et repassent sans bruit. Hommes et animaux sont haletants, sans force et sans courage : tout se courbe, tout souffre, tout se plaint.

Parfois aussi, l'horizon se charge tout à coup de noires vapeurs, et des nuages courent rapidement d'un pôle à l'autre. La grenouille-bœuf coasse avec fureur, et les habitations

sont subitement envahies par des nuées de sauterelles, de mites, de moucherons et de moustiques. A un murmure profond, signe avant-coureur de la tempête, succède un vent furieux qui couche les hautes herbes, les arbres, renverse tout sur son passage, suivi de torrents de pluie, de rapides éclairs et de formidables coups de tonnerre. Les hurlements des animaux sont emportés pêle-mêle, au bruit des eaux et de la foudre; et le lendemain, à l'aveuglant éclat du jour, quand les maisons ont pu échapper au désastre, des arbres centenaires ont été déracinés et leurs débris dispersés au loin.

LES FUNÉRAILLES.

On suspendit devant les narines de Ngnuyen-Van-Gnaï un léger flocon de coton, et pas le moindre souffle d'air ne le fit osciller.

L'opulent Annamite Ngnuyen-Van-Gnaï avait cessé de vivre. Son visage fut aussitôt recouvert de trois carrés de mousseline blanche, cachés, à leur tour, sous un riche foulard de soie rouge.

Ngnuyen-Van-Sang, l'aîné de ses fils, sécha tout à coup ses larmes, et, se dirigeant vers un petit meuble de laque de Chine couvert de porcelaines du Japon, en sortit un diamant, qu'en témoignage de tendresse et de regrets il introduisit entre les lèvres de celui qu'il pleurait.

Trois grains de riz sont placés, après la mort, dans la bouche de l'indigène de condition inférieure; ainsi le veut l'usage.

Superstitieux autant que scrupuleux observateur des rites, le défunt avait, de son vivant, spécialement désigné son plus fidèle serviteur pour veiller à la garde de son corps. Il craignait, surtout, que le chat (Linh-Mieu), qui cherche à s'emparer de l'âme des morts, ne vînt à passer, et que, se redressant tout à coup, son cadavre ne se livrât à une danse désordonnée au milieu de la maison, jusqu'à ce que ses mânes, irritées par la présence et le contact impur de cet animal, eussent été apaisées. Les mouches et les fourmis pouvant se mettre dans ses yeux, on jeta autour du lit une grande quantité de cendre et de chaux; un immense éventail, appelé penka, fut agité au-dessus de sa tête.

Comme tous les indigènes de condition élevée, Ngnuyen-Van-Gnaï avait, depuis longtemps, à demeure, le cercueil destiné à le recevoir.

Forme, dimensions, sculptures en avaient été recherchées et choisies avec soin. En entier de bois de Sao, dont l'essence incorrup-

tible peut conserver intacts, pendant plusieurs siècles, les restes qu'il recèle, les planches de dix centimètres d'épaisseur, parfaitement unies, n'offraient, tant extérieurement qu'intérieurement, ni fentes ni nœuds. Le couvercle, légèrement bombé et agrémenté de ciselures d'argent, supportait, aux quatre angles, des figures grimaçantes, aux longues queues recourbées, formant dans leurs enlacements des dessins bizarres et variés.

On songea bientôt à l'ensevelissement. La religion bouddhique, simplifiant ces apprêts, fait placer le cadavre sur un linceul tapissé de papiers amulettes. Ces papiers servent à surélever la tête et à remplir les interstices.

L'ensevelissement, d'après les usages nationaux, appelé ensevelissement par excellence, plus conforme au rang, à la fortune et à la position sociale de Ngnuyen-Van-Gnaï, fut adopté de préférence par les membres de la famille. Ce soin revenait de droit à son frère; mais Ngnuyen-Van-Lé étant *hap-tuoi*, c'est-

à-dire que l'année de sa naissance présentait les mêmes signes que l'année de la naissance du défunt, cette circonstance l'obligea à quitter la maison, de crainte que la contagion de la mort ne vînt à le gagner.

Un étranger fut appelé, qui s'empressa d'accomplir ces derniers devoirs.

Après avoir lavé le corps dans une eau odorante, la chevelure, démêlée, fut roulée en chignon, surmonté d'un peigne de fine écaille enrichi d'or et de pierreries; on ceignit la tête du turban noir des grandes cérémonies. Les ongles des mains, longs de huit ou neuf centimètres, coupés et enveloppés, devaient être déposés dans le tombeau. Le défunt, ayant les yeux grands ouverts, circonstance attribuée à l'absence momentanée d'un de ses fils ardemment aimé, on s'empressa de les lui fermer. On étendit ensuite, à côté du cadavre, un premier linceul et de nombreuses bandelettes transversales et longitudinales; sur un second linceul et de nouvelles bandelettes rehaussées d'un soyeux coussin, on coucha le corps, re-

vêtu de ses plus somptueux habits; les vides ayant été remplis au moyen de feuilles de palmier et de moelle de jonc, dont la propriété est d'absorber les miasmes, toiles et bandelettes furent repliées, nouées et serrées avec force, et formèrent un tout compact quasi rectangulaire.

Six indigènes transportèrent ce funèbre fardeau dans le cercueil, préalablement enduit de résine de pin, et dont les quatre faces latérales intérieures avaient été passées à la couleur rouge; on ne procéda à sa fermeture qu'après le coucher du soleil, à l'heure reconnue favorable, qui n'était pas celle de la naissance d'aucun des proches parents; jusqu'à ce moment, le couvercle resta entr'ouvert.

Une estrade, placée au milieu de la maison, reçut la dépouille de Ngnuyen-Van-Gnaï. Cette place d'honneur revient de droit au chef de la famille, les annexes et dépendances étant réservées aux fils ou neveux, oncles ou tantes.

On tendit les murs de riches draperies couvertes d'inscriptions élogieuses, écrites en lettres d'or. Les parents, après s'être prosternés trois fois, revêtirent les vêtements de deuil.

Ces costumes, de fabrication indigène, et dans la confection desquels l'importation étrangère est sévèrement probibée, sont de toile ou de coton blanc : non ourlés, taillés à la hâte, les morceaux mal rapportés, ils sont d'autant plus grossiers que l'ancêtre décédé est à un degré plus proche. Ils se composent d'un pantalon, d'un manteau sans boutons, à manches très larges, s'ajustant difficilement au moyen d'une corde d'inégale longueur. Un lambeau de toile noué autour de la tête, pour les hommes, et un capuchon à pointe, pour les femmes, complète la coiffure.

La loi annamite, habituellement concise, s'attarde avec complaisance à décrire les divers insignes de deuil, les formalités et la durée de ce même deuil, suivant les degrés de parenté. Vingt pages de texte suffisent à peine à

l'énumération de ces longs et minutieux détails. D'après cette même loi, le cadavre peut être gardé dans la maison pendant une période variable, qui peut se prolonger jusqu'à trois mois.

Pendant les quinze jours environ que le corps fut ainsi exposé aux regards de tous, Ngnuyen-Van-Sang demeura près des restes de son père, surveillant et prenant un soin particulier à renouveler les offrandes aux heures des repas; il consacra les septième et dixième jours qui suivirent la mort, à des dons et libations plus considérables.

Les derniers préparatifs mortuaires touchaient à leur fin, et annonçaient des obsèques pompeuses.

La date avait été choisie et fixée par un lettré expert dans l'art de la divination.

Les derniers jours se passèrent en visites des amis et des connaissances.

Ce fut ensuite le tour des étrangers, à qui Ngnuyen-Van-Sang, après leur avoir rendu

leur salut, présentait une tasse de vin et un mouchoir de soie rouge.

Le jour des funérailles arrivé, on commença par faire les offrandes du départ, composées de mets de toutes sortes, fruits, viandes, et dont la pièce principale consistait en un énorme porc rôti.

Les sacrifices offerts aux Esprits du chemin, reconnus favorables, le cortège se mit en marche.

En tête s'avançaient des porteurs de lanternes de différentes couleurs, fixées au bout de longs bâtons; ces lanternes devaient-être rapportées à la maison et suspendues sur l'autel des ancêtres.

Des indigènes tenaient à la main des banderolles, rouges, blanches, bleues, vertes, sur lesquelles se lisaient la nationalité, le rang, les fonctions, l'éloge et les louanges du défunt.

A des intervalles de temps égaux, des cymbaliers frappaient avec ensemble sur des instruments rendant le son du tam-tam. Après

eux, et portée par des serviteurs venait *la Table où repose l'âme du mort*. Invisible, mais présente, l'âme de Ngnuyen-Van-Gnaï, ainsi entourée de fleurs, de présents, au milieu de la fumée de l'encens qui brûlait dans des cassolettes d'émail cloisonné de Chine, devait tressaillir d'aise, et promettre à toute sa descendance, joie, fortune et prospérité.

La maison *infernale* (nhà nunh-Khi), qui venait ensuite, est la reproduction en petit de la maison du défunt; on y retrouvait tous les objets qui lui avaient appartenu : les animaux domestiques eux-mêmes y étaient représentés.

L'éclat et la richesse déployés dans cette circonstance ne laissaient rien à désirer : les images des ancêtres, portées sous de larges parasols, attiraient notamment les regards.

Le corps reposait sur une sorte de massif catafalque peint en rouge et orné de tentures de même couleur, que quarante Annamites avaient grand'peine à soutenir sur leurs épaules. Un bonze le précédait : il réglait la

marche des obsèques, au moyen de signaux que deux ou trois autres bonzes répétaient après lui; de temps en temps, il nasillait à demi-voix, les versets d'une courte prière, à laquelle succédaient aussitôt le son des cuivres, l'aigre modulation des flûtes, et les criardes lamentations des pleureuses.

Sous un immense dais, apparurent les membres de la famille, en longs vêtements de deuil, tenant à la main le bâton des pleurs, fait de bambou. Ngnuyen-Van-Sang marchait le dos courbé et comme accablé par la douleur; il veillait avec soin à l'entretien des bougies et s'assurait, de minute en minute, de la façon dont les porteurs du lourd catafalque s'acquittaient de leur pénible tâche.

C'est, d'après les rites, le plus doucement possible et sans secousse aucune, que l'ancêtre doit gagner l'asile du repos éternel.

Quand on eut descendu le corps dans la fosse, on l'enveloppa de papiers, amulettes et de banderolles de soie appelées Caï-Trieu; puis le bonze entonna à haute voix un chant

grave et monotone, alternant avec les pleurs et les cris de l'assistance. Toutes ces clameurs ayant cessé, Ngnuyen-Van-Sang, prenant une poignée de terre, la jeta dans la fosse, et, accompagné des autres parents, vint se prosterner devant les amis, à qui il offrit, à titre de reconnaissance et de remerciement, du bétel et du vin; on dressa un petit autel sur le tombeau, et des sacrifices offerts au *Génie du lieu* terminèrent la funèbre cérémonie.

Le deuil du fils aîné dura trois ans, pendant lesquels, tout entier à sa tristesse, il ne parut ni dans les festins, ni dans les assemblées. Il se démit de ses fonctions publiques, se priva de viande, de vin, et s'abstint de cohabiter avec les femmes. Ses amis venant le visiter, il avait peine à étouffer ses sanglots, et sa conversation roulait exclusivement sur les vertus de son père.

Le jour anniversaire de la mort donna lieu à de nouvelles démonstrations de douleur.

C'est à cette époque l'on quitte une partie des vêtements de deuil.

Au deuxième anniversaire, Ngnuyen-Van-Sang ne garda que le turban blanc, qu'il dut porter encore pendant trois mois et dix jours, après lesquels il procéda à l'incinération de ce turban, et en enterra les cendres dans un endroit écarté.

Le pauvre, tout en déployant moins de luxe et de richesse, n'est pas moins scrupuleux observateur des rites.

Se montrer oublieux sur ce point, c'est, d'après lui, s'attirer la vengeance du défunt, et mettre à l'avenir toute sa descendance dans l'alternative de dangers non moins certains qu'imminents.

On cite l'exemple de fils pieux et dévoués, qui préférèrent se ruiner, plutôt que de ne pas faire à leurs ascendants des funérailles dignes d'eux et de leur tendresse.

LE CULTE DES ANCÊTRES.

2 novembre 1884.

C'est le jour d'audience des Trépassés.

Dans nos vastes nécropoles parisiennes, où la misère des humbles, l'ambition des superbes sont maintenant confondues pêle-mêle dans une poussière commune, plus d'un soupir chargé de sanglots est sorti du milieu de l'immense foule pensive et recueillie.

Paris tout entier est venu saluer ses ancêtres et leur porter des fleurs.

La grande ville offre, chaque année, à pareille époque, le spectacle, à la fois touchant et grandiose, d'une population dominée par la même triste pensée, et pleurant les mêmes larmes, mêlées aux mêmes éternels regrets.

Ci-gît de Musset ; ici repose Murger; ailleurs s'élève le monument élevé à la mémoire sacrée des soldats tombés pendant les années 1870-1871 ; à côté rayonnent, sur le marbre d'une modeste colonne tronquée, les noms des quatre sergents de la Rochelle; plus loin, les Froidevau, Havard et Bellet représentent les victimes du devoir, comme les noms des Sivel et Crocé-Spinelli indiquent le dévouement pour la science; dominant le tout, les images de la mort, assises sur des tombeaux et drapées dans leur robe de pierre, regardent, calmes et sereines, s'écouler lentement à leurs pieds la multitude des vivants; enfin, au loin, dans la pénombre de la cité funèbre, s'estompent, dans le brouillard d'un pâle demi-jour, les modestes croix noires de la fosse commune.

Ce sont là les tombes classiquement célèbres de nos cités funèbres, tous les ans entourées et saluées, toujours ornées de bouquets et de couronnes, où se marient les couleurs des chrysantèmes, des violettes et des roses.

I.

Dans l'Extrême-Orient, une certaine crainte mêlée de frayeur semble, plus que le respect, avoir donné naissance à cette pieuse vénération.

De nature généralement contemplative, d'autres disent sceptique, l'indigène, en dépit de ses pratiques superstitieuses, qu'il appartienne à la religion de Bouddha, mot qui signifie l'*éclairé*, le *savant*, ou qu'il professe les doctrines de Confucius, n'a, en réalité, qu'un véritable culte, celui des ancêtres, dont les mânes protectrices sont chargées de veiller sur la famille et la prospérité de ses descendants.

Dans toute l'étendue de la presqu'île indochinoise, les premiers jours de février, mois

qui commence l'année, sont exclusivement consacrés à la mémoire des morts. Toutes choses cessantes, affaires, industrie, commerce, soins domestiques de la part des *boys,* qui refusent tout service, le chef de chaque famille rassemble ses parents, pour aller, en grande cérémonie, visiter les tombes et les orner de fleurs.

Ces fêtes, appelées Têt, que le dernier des Annamites regarderait comme un sacrilège de ne pas célébrer, commencées dans une retenue recueillie, ne tardent pas à dégénerer en désordre et à donner carrière à la licence.

Après avoir lavé, nettoyé et dégagé la tombe du défunt des herbes parasites qui l'envahissent, l'indigène offre à son ancêtre, que le trépas, selon lui, n'a pas affranchi des besoins de l'existence terrestre, et surtout des angoisses de la faim, des mets variés et abondants, accompagnés d'offrandes d'or ou d'argent, qui se font en brûlant des papiers amulettes recouverts d'une couche très mince de ces précieux métaux.

A ces offrandes se joignent des prières.

Voici la traduction de l'une d'elles, d'après M. S. W. Williams :

« Moi, Lin Kouang, second fils de la troisième génération, j'ose venir devant la tombe de mon ancêtre, Lin Koung.

« Le cours des ans a ramené la saison du printemps.

« Nourrissant des sentiments de vénération, je lève les yeux et balaye votre tombe.

« Prosterné, je vous prie de venir et d'être présent, et d'accorder à vos descendants qu'ils soient heureux et illustres.

« En cette saison des pluies fécondantes et des douces brises, je désire récompenser la source de mon existence, et faire sincèrement des efforts pour le mieux.

« Accordez-moi toujours votre sûre protection.

« Ma confiance est dans votre esprit divin.

« Avec révérence, je présente le quintuple sacrifice d'un cochon, d'une poule, d'un ca-

nard, d'une oie et d'un poisson, comme aussi une offrande de cinq assiettes de fruits, avec des libations de liqueurs spiritueuses, vous suppliant instamment de venir les voir.

« Avec le plus profond respect cette annonce est envoyée en haut. »

Ceux qu'anime une ferveur plus grande, ou dans le but plus intéressé de se rendre propice l'âme du défunt, croient devoir ajouter encore à ces munificences, en brûlant des pétards et des matières explosibles, jugées d'autant plus agréables que la détonation en est plus forte et plus persistante.

La prudence recommandait au clergé français de ne point froisser ces antiques croyances, et de tolérer un culte dont les fondements sont, dit-on, inébranlables.

Les indigènes ont de sérieux motifs pour enterrer leurs morts, un peu au hasard, dans les champs, sur les bords du chemin, dans un bois, sur le flanc des coteaux.

L'ardent amour qu'ils manifestent pour le repos de la vie contemplative, autant que leur ferme volonté de se conformer sur ce point aux préceptes de Bouddha, leur imposent, comme un devoir, ces pratiques, aussi antiques que populaires.

D'après la religion bouddhique, en effet, si, par ses vertus, l'homme arrive plus vite au *Nirvanâ*, c'est-à-dire au salut suprême, qui, pour les uns, ne serait que l'absorption de la vie individuelle en Dieu, et pour les autres l'absorption dans le néant, la mort du corps, la délivrance des souffrances physiques, il est louable et en même temps conforme aux préceptes sacrés de hâter, par tous les moyens, ce repos, cette délivrance dernière : on choisit donc de préférence les endroits les plus retirés et les plus solitaires pour y cacher les tombeaux, et fournir, par là, aux mânes des aïeux un refuge assuré contre les oppressions d'ici-bas.

Placées ainsi, en face et plus près de la nature, les âmes, dégagées à tout jamais de leur

enveloppe matérielle et devenues de purs esprits, peuvent errer en toute liberté dans les campagnes verdoyantes et à travers les espaces.

Lors de la conquête, les Annamites durent être rassurés sur le maintien de leurs croyances religieuses.

La loi apparaît, du reste, aussitôt, là où la religion et les mœurs seraient impuisantes, pour conserver le culte dans toute son ancienne pureté.

Quiconque insulte la mémoire des morts commet un blasphème, puni des peines de la bastonnade et de l'amende.

Quiconque met au jour le cadavre d'un de ses aïeux, ou déplace le cercueil, pour vendre le terrain de la sépulture, est frappé de la décapitation.

Quiconque enlève la terre qui recouvre le cercueil, et l'ouvre pour regarder le cadavre, est puni de la strangulation.

L'exil, cent coups de bâton et l'amende, à celui qui mutile, brûle ou jette à l'eau un ca-

davre ou le cercueil non encore mis en terre : la décapitation, dans ce cas, si le coupable est un parent plus jeune, l'exil s'il est plus âgé.

Quiconque viole la sépulture d'un parent plus jeune et expose son cadavre à la lumière, encourt la peine de cent coups de bâton et trois années de fer.

Quatre-vingts coups de bâton, si, en pratiquant des fouilles en terre, un cercueil apparaît et n'est immédiatement recouvert.

Quiconque brûle, par mégarde, un cercueil, en enfumant un renard gîté dans une tombe, est condamné à deux ans de fers plus quatre-vingts coups de bâton.

La strangulation, si le cadavre ainsi consumé est celui d'un ascendant.

Cent coups de bâton, pour commettre des dégâts dans un cimetière.

II.

Une seule nécropole, appelée communément

Plaine des Tombeaux, existe dans toute la Cochinchine.

D'une superficie de plusieurs lieues carrées, ce champ de repos, dont l'aspect désolé n'offre aux yeux qu'un terrain aride et rocailleux piqué çà et là de végétations jaunies, s'étend, à perte de vue, de Saïgon jusqu'à Cho-lon.

L'impression est saisissante quand, des deux côtés de la route que traverse ce vaste polygone, surgissent ces tombeaux, de formes et de dimensions diverses : pierres quadrangulaires, colonnes à base hexagonale, pyramides tronquées, ornées de monstrueux dragons aux ailes de granit.

La tombe du menu peuple se compose d'une butte en forme de rectangle, construite avec des mottes de terre ajoutées les unes aux autres. Ces buttes résistent difficilement à l'intempérie des saisons; non entretenues, elles se dégradent peu à peu, et de loin rompent à peine la monotonie plate et dénudée de la vaste solitude.

L'usage de grouper les sépultures, excep-

tionnel en Cochinchine et en Annam, est la règle au pays des fils du ciel.

Cho-lon renferme ainsi, dans ses tombeaux, qui l'entourent de tous côtés, tout un monde de trépassés, auprès duquel le chiffre de la population vivante peut passer facilement pour une quantité négligeable.

Ici le spectacle change, et la vanité chinoise éclate, dans tout son luxe, devant l'égalité de la mort.

Les tombeaux construits en briques sont d'une extrême solidité, et peuvent braver impunément les outrages de plusieurs siècles. L'enceinte extérieure, de forme variable, recèle au centre une, deux, et jusqu'à cinq ou six sépultures à l'usage du défunt et aux membres de sa famille. Sur la façade se trouve un petit autel destiné aux offrandes. Une niche est affectée à l'image du génie du lieu : sur la porte antérieure du tombeau, une plaque de marbre, portant une épitaphe, indique le nom, le pays, la nationalité, les titres honorifiques du défunt et la date de sa mort.

La sépulture des bonzes se reconnaît facilement à ses pyramides à trois étages, isolées ou entourées d'une enceinte crénelée flanquée de tours.

On s'étonne de ne rencontrer là ni un arbre, ni u ne fleur, quoi que ce soit, brin d'herbe ou de verdure, pour reposer l'esprit et la vue.

Puis, à l'écart, loin de la dépouille vulgaire des humbles mortels, dans le fond d'un vaste enclos, tout ombragé d'arbres et de végétations luxuriantes et peuplé de statues, se dresse une orgueilleuse pagode toute ruisselante de riches présents.

Point de nom, aucune épitaphe.

Et, quand le passant demande la destination de ce monument, on lui répond :

« C'est la sépulture d'un mandarin. »

CHALLAMEL AINÉ. LIBRAIRIE COLONIALE, Paris, 5, rue Jacob.

Carte du Tonkin, publiée avec l'autorisation du Ministre de la Marine et des Colonies, par M. GOUIN, lieutenant de vaisseau, d'après les travaux les plus récents. — 1 f[lle] grand aigle en 3 couleurs.......... 4 fr. »

Les Français au Tonkin, par Hippolyte GAUTIER. — 1 vol. in-18, orné de 6 cartes.......... 3 fr. 50

Le Tonkin industriel et commercial, par Calixte IMBERT, négociant à Haïphong. — 1 vol. in-18.......... 3 fr. »

Indo-Chine. — Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, par Ch. LEMIRE. — 1 volume grand in-8°, avec cartes, plans et gravures.......... 7 fr. 50

L'Indo-Chine française contemporaine: *Cochinchine* (2[e] édit.), *Cambodge, Tonkin, Annam*, par A. BOUINAIS ✵, capitaine d'infanterie de marine, et A. PAULUS, professeur à l'École Turgot. — 2 très forts vol. in-8° ornés de 12 dessins et 3 cartes. 25 fr. »

Histoire de l'intervention française au Tong-Kin, 1772-1874, par F. ROMANET DU CAILLAUD. — 1 fort vol. in-8° avec une carte et 4 plans.......... 6 fr. »

L'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les Événements du Tong-Kin, 1872-1873. Journal de voyage et d'expédition, par J. DUPUIS. — Ouvrage orné d'une carte du Tong-Kin. In-4°.......... 15 fr. »

Les premières années de la Cochinchine, colonie française, par P. VIAL. — 2 vol. in-18, avec carte, — préface par M. RIEUNIER.......... 6 fr. »

La Cochinchine française en 1878, par le comité agricole et industriel de la Cochinchine. — Grand in-8°, orné de cartes et plans.......... 10 fr. »

Histoire ancienne et moderne de l'Annam, *Tong-King et Cochinchine*, par l'abbé A. LAUNAY (des Missions étrangères). — 1 vol. in-8°.......... 7 fr. 50

L'Annam et le Cambodge, par l'abbé BOUILLEVAUX. Voyages et notices historiques, accompagnés d'une carte. — 1 v. in-8°. 6 fr. »

Exposé chronologique des relations du Cambodge avec le Siam, l'Annam et la France, par Ch. LEMIRE. — In-8°, avec carte.......... 2 fr. 50

Carte de la Cochinchine française, réduction de la carte en 20 feuilles de M. BIGREL, corrigée d'après les documents les plus récents. — 1 feuille jésus en couleurs.......... 2 fr. 50

Carte des Itinéraires de M. Pavie dans le sud-ouest de l'Indo-Chine orientale (*Cambodge et Siam*). — 2 f[lles] gr. aigle. 8 fr. »

La France orientale. — Madagascar, par E. LAILLET, ingénieur, explorateur. — 1 vol. in-18 jésus avec carte et gr. 3 fr. 50

Carte de Madagascar, par E. LAILLET et SUBERBIE ✵. 0 fr. 50

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).